

action POUR QUEVIVE BRUXELLES

Edito

Un autre monde est possible

Le premier Forum Social Mondial a eu lieu à Porto Alegre (Brésil), du 25 au 30 janvier 2001. A l'issue de ce Forum, « le comité des instances brésiliennes qui a conçu et organisé l'initiative, a jugé nécessaire et légitime d'instaurer une Charte des Principes, (...) qui devra être respectée par tous ceux qui souhaitent participer à ce processus¹ (...). ». Cette Charte a été amendée et approuvée par le conseil international du Forum Social Mondial le 10 juin 2001. En voici quelques extraits :

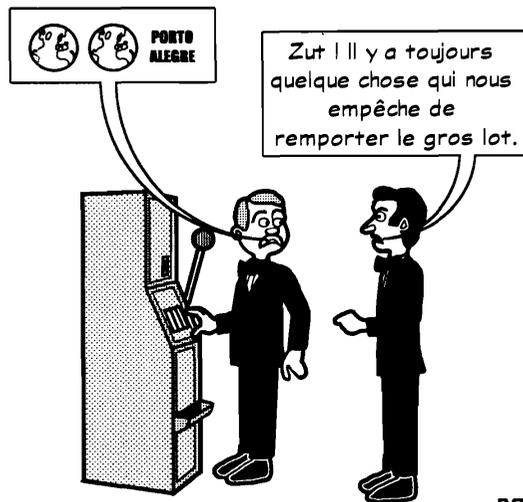
« Les alternatives proposées au Forum Social Mondial s'opposent à un processus de mondialisation capitaliste commandé par les grandes entreprises multinationales, les gouvernements et institutions internationales au service de leurs intérêts. Elles visent à faire prévaloir, comme nouvelle étape de l'histoire du monde, une mondialisation solidaire qui respecte les droits universels de l'homme, ceux de tous les citoyens et citoyennes de toutes les nations, et l'environnement (...). »

« Le Forum Social Mondial est un espace pluriel et diversifié, non confessionnel, non gouvernemental et non partisan, qui articule de façon décentralisée, en réseau, des instances et mouvements engagés dans des actions concrètes, au niveau local ou international, visant à bâtir un autre monde. »

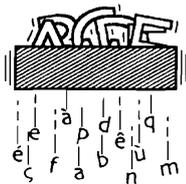
« Le Forum Social Mondial s'oppose à toute vision totalitaire et réductrice de l'économie, du développement et de l'histoire, et à l'usage de la violence comme moyen de contrôle social par l'État. Il y oppose le respect des Droits de l'Homme, la véritable pratique démocratique, partici-

pative, par des relations égalitaires, solidaires et pacifiques entre les personnes, les races, les sexes et les peuples, condamnant toutes les formes de domination comme l'assujettissement d'un être humain par un autre. »

Face à un monde d'inégalités, de guerre, de destruction et d'exclusion, le Forum Social Mondial de Porto Alegre a suscité un formidable espoir de construire des alternatives pour mondialiser la justice, la paix et les solidarités². Le mouvement prend de



BER



Sommaire

Collectif	page 4
Notre collectif (Henri Solé)	4
Echos	page 5 à 13
<i>Le premier Forum social de Belgique</i>	5
<i>Plate-forme : « Non au projet de loi sur l'intégration sociale, oui à l'amélioration de la loi sur le minimex »</i>	9
<i>Journées d'action Kairos : Le développement a besoin d'un nouvel ordre financier</i>	11
<i>Nuit blanche à Bruxelles</i>	12
Les sans emploi en marche	page 14
Suggestions de solutions aux problèmes de logement (D.D.Zintégré)	14
Témoignages	page 15
Aide aux victimes ? (Henri Solé)	15
A lire, à débattre	page 16 à 30
Enseignant : une profession en voie d'extinction ? (Bernard De Commer)	16
L'Europe sociale n'est pas prévue dans la Constitution (Marie-Paule Connan)	20
Réaction de Daniel Spoel	24
Extrême droite et lassitude (François Gobbe)	26
Annonces	
Invitation à la soirée d'information du Groupe Forum-Questions Sociales	3
Invitation à l'AG du Collectif Solidarité contre l'Exclusion	4
Le cinéma d'ATTAC 3	10
Colloque : Libéralisation du marché de l'électricité en Belgique	13
Colloque : Associations et syndicats, quelles complémentarités ?	19
Courrier des lecteurs	page 30

Le contenu des articles n'engage que leur(s) auteur(s).

Comité de rédaction

Bienvenue au comité de rédaction !

Vous appréciez notre journal ? Vous voudriez que nous développions plus de sujets ? Vous êtes les bienvenus : le comité de rédaction se réunit une fois par mois, de 18h à 20h. Pour nous envoyer vos réflexions ou pour nous rejoindre, téléphonez à notre secrétariat au 02-213.38.70 (Anne Desmet), faxez au 02-213.36.46, ou envoyez un mail à <ghislaine.desmet@skynet.be>

Vous êtes disposés à donner un coup de main pour l'envoi ?

Votre aide serait précieuse... signalez-vous à notre secrétariat !

Comité de rédaction : Catherine Brescheau, Bernard De Commer, Ghislaine De Smet, François Gobbe, Sophie Henry, Anne Kervyn, Henri Solé, Eduard Verbeke
Correspondants : Guy Bajoit, Antoinette Brouyaux, Didier Coeurnelle, Marie-Paule Connan, Patrice Dagnelie, Michel Helin, Jean-Michel Melis, Brigitte Poulet, André Sandra, Serge Van Israël, Felipe Van Keirsbilck
Illustrations : Eduard Verbeke
Mise en page : Jean-Michel Melis
Groupe d'envoi : Brigitte Poulet

Edito *(suite)*

l'ampleur : le succès important de Porto Alegre II, les échos médiatiques qui en ont été donnés sont la démonstration qu'il répond aux aspirations de nombreuses personnes, décidées à s'unir pour changer le « nouvel ordre mondial ».

Aujourd'hui une nouvelle étape du processus voit le jour, dotant la dynamique d'un turbo : pour mieux préparer le Forum Social Mondial de Porto Alegre III, pour enraciner les initiatives plus près de tous, des Forums Sociaux Locaux vont être mis en place. C'est chose faite en Belgique : **le 1er Forum Social de Belgique aura lieu le 21 septembre à Bruxelles**. Nous reprenons le programme complet dans nos colonnes (voir page 5) : à ne rater sous aucun prétexte ! Début novembre, ce sera au tour de Florence (Italie) d'accueillir le premier Forum Social Européen. Avant cela, ne ratez pas la « *Nuit Blanche* » organisée à Bruxelles le 5 octobre, une initiative qui nous vient d'Espagne (voir page 12).

Quand à nous, nous vous donnons rendez-vous **le 7 octobre**, pour notre prochaine assemblée générale, où vous êtes tous bienvenus (voir page 4).

Pour ceux qui penseraient encore que nous n'aurons pas la force de transformer le monde, cette petite citation, de F.Scott Fitzgerald, pêchée dans un livre pendant les vacances :

« *On devrait pouvoir comprendre que les choses sont sans espoir, et cependant être décidé à les changer* »³.

Ghislaine De Smet

16 août 2002

(1) « Charte des principes du Forum Social Mondial » ; disponible sur le site du Forum Social de Belgique : www.wsf.be.

(2) Extraits du dépliant d'invitation au Forum Social de Belgique, voir page 5

(3) F.S.Fitzgerald, « La fêlure », Gallimard, 1963, p 341.

Le GROUPE FORUM - QUESTIONS SOCIALES d'Ixelles

vous invite à participer à une soirée d'information
sur la nouvelle loi sur le « **Droit à l'intégration sociale** »
présentée par

Anne Herscovici, présidente du CPAS d'Ixelles

le mercredi 25 septembre

à 19h30

Elzenhof

14 Avenue de la Couronne - 1050 Ixelles

Associations co-organisatrices de ce projet : CIEP-MOC Ixelles, Equipes populaires, Ixelles en couleurs, Espace Couleurs femmes, Comité de Citoyens sans emploi.

Pour tous renseignements : Groupe Forum, 47 rue Malibran à 1050 Bruxelles ; tél./fax 02-648.61.39 (Christine Steinbach), ou 0486-30.00.73 (Dédé Sandra)

Notre collectif

Henri Solé,
président,
avenue du
Presbytère, 5
6900
Hargimont ;
Tel. (fax) : 084-
22.32.61 ;
E-mail :
<henri.sole@
belgacom.net>

J'espère que comme moi vous appréciez les petits dessins d'Eduard Verbeke, ceux qui parsèment notre journal et ceux qui composent le journal de Collette. Je profite de cette rubrique pour le remercier de son apport, tant pour alléger nos textes que pour nous aider à réfléchir au ridicule de certaines décisions et de certaines situations. Si Eduard semble ne jamais être à court d'idées, il reçoit cependant avec plaisir celles des autres. N'hésitez pas à lui envoyer des coupures de presse¹.

Après une mise en train un peu difficile, notre bureau est maintenant en ordre de service au Centre Dansaert, 7 rue d'Alost. Cela nous permet de préparer un forum et de vous inviter à une assemblée générale à ce sujet. Elle aura lieu le 7 octobre : voir invitation ci-dessous. Outre nos membres, elle se fera un plaisir d'accueillir et d'écouter ceux que leur engagement tardif ou le manque de moyens financiers risquerait d'exclure.

Le vote français et le vote néerlandais nous mettent en garde contre la division des forces de progrès social et de respect de l'homme, aussi invitons-nous nos membres et nos associations sœurs à éviter de se tromper d'adversaires. Nous sommes désolés de ce qui

se passe à la FGTB bruxelloise, d'autant plus que, comme la CSC, elle a toujours soutenu notre Collectif.

Nous ferons notre possible pour travailler avec tous et nous vous invitons à soutenir dans ce moment difficile les associations qui luttent contre les centres fermés, pour l'emploi public et à participer au « Forum Social de Belgique » qui se tiendra à la VUB le samedi 21 septembre.

Merci à celles et ceux qui écrivent, font connaître et sont abonnés à notre journal. Ils collaborent ainsi à la création d'un monde en marche vers plus de justice et de fraternité. Bien entendu vos avis nous sont précieux et nous aimerions pouvoir ouvrir une rubrique « courrier des lecteurs ».

Ce numéro est envoyé aux anciens du « PasSage » pour leur permettre de se tenir au courant de ce qui se passe chez nous dans le domaine social et de soutenir une voix des sans voix. Merci à ceux qui déjà nous soutiennent. Notre combat ici s'est fait plus technique, plus politique au sens noble du mot et donc plus difficilement compréhensible. Je pense que cela ne vous empêchera pas de le soutenir, tant par vos abonnements que par votre présence et votre plume.

(1) : *Edouard*
Verbeke, 5 rue
du Timon à
1020 Bruxelles.

AG

INVITATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons le plaisir de vous inviter à notre assemblée générale qui aura lieu
le 7 octobre 2002 à **20h**
dans les locaux de la CSC de Bruxelles
salle Vansintjan / rue Pléinckx, 19 à 1000 Bruxelles.

Ordre du jour

1. Rapport du Conseil d'Administration : les premiers mois d'activité du nouveau CA, rapport financier.
2. Rapport sur le journal.
3. Choix du sujet pour le prochain forum (document suivra par courrier pour nos membres).
4. Divers.

Bienvenue à tous, membres ou sympathisants.
Pour le Conseil d'Administration,
Claude Adriaenssens,
Secrétaire

Collectif

Le premier Forum Social de Belgique

Dans la foulée du Forum Social Mondial et du Forum Social Européen

Journée de lancement

le samedi 21 septembre 2002

À la VUB – Bruxelles

P.A.F. 2 euros

Accès à la VUB : métro Delta, bus 71, gare Etterbeek

Auditoire : Q - une fléchage est prévu.

Ils adhèrent au Forum Social de Belgique¹ :

11.11.11 – Koepel van de Vlaamse Noord Zuid Beweging • ABVV - FGFB • ACV - CSC • ACW • ACI • Alliance Conviviale • Appel des 600 • Artivisme.net • Association Belgique-Bolivie-Amérique latine • ATTAC Belgique • BBTk Antwerpen • Bevrijde Wereld • Brésil-Belgique Solidaires • BRAL-Brusselse raad voor het leefmilieu • Broederlijk Delen • Bruxelles Tous Ensemble • Bond Beter Leefmilieu Vlaanderen • Bureau européen du cinéma et de la télévision • CADTM-CODEWES • Cahiers de l'éducation permanente • CCSP • CEDUC • Centre de prévention des violences conjugales et familiales • Centre libertaire • CETRI • CIDAL • CIRE • CNAPD • Centre National de Coopération au Développement-Opération 11.11.11 • CGSP-Inami • CNE • COELI • Collectif de Résistance aux Centres Fermés et aux Expulsions • Collectif Solidarité contre l'exclusion • Colophon • Comité Belgo Brésilien • Comité Daniel Gillard • Commission Justice et Paix • Coordination Gaz-Electricité-Eau Bruxelles • CRACPE • Comités de base Wallonie Bruxelles • Christenen voor het Socialisme • CSC Bruxelles • CSC Enseignement • D14 • Droits et respect-collectif à Molenbeek • Droits Pour Tous • Entraide et Fraternité-Action Vivre Ensemble • Equipes populaires • Fédération des Maisons Médicales • FEF • Femmes Prévoyantes Socialistes • FGFB Bruxelles • FIAN-Belgium • Fondation André Ryckmans (Consortium Itinerans) • Fondation Générations Futures • Fondation Joseph Jacquemotte • Forum Voor Vredesactie • Frères des hommes • Front commun SDF • FUJA • Groupe de recherche sur les acteurs internationaux et leurs discours • Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles féminines • Gresea • Greenpeace Belgium • Groupe Nord-Sud d'Economie Sociale et Solidaire • Hand-in-Hand • Indy media • Inter-Environnement Bruxelles • Inter-Environnement Wallonie • Commission Justice et Paix • KAIROS Europe • KAIROS Wallonie-Bxl • KAV • Kristelijke Werknemers Beweging • Land in zicht • LBC • Le Monde selon les femmes • Les piments rouges • Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente • Louvain Développement • Masereelfonds • Magasins du Monde Oxfam • Marches Européennes-Euromarsen tegen werkloosheid • Miel Maya • MIR-IRG • Mouvement Chrétien pour la Paix • Mouvement d'Action Paysanne • Mouvement des Jeunes Socialistes • Médecine pour le Tiers Monde-Geneeskunde voor de Derde Wereld • MEDIADOC • Mediahuis • Mensenbroeders • MOC • Mutualités Chrétiennes • Netwerk Vlaanderen • Observatoire Social Européen • OCIV • Oxfam-Wereldwinkels • Oxfam-Solidarité • PAC • Pax Christi Vlaanderen • PCA • Peuples Solidaires • Plate-Forme souveraineté alimentaire • Plattelandsontwikkeling • Politique-revue européenne de débats • PROTOS • Quinoa • Radio Al manar • Secours Populaire Wallonie-Bxl • Consortium Itinerans • Socialisme sans frontières • Solidarité des Alternatives Wallonnes • Solidarité mondiale • Solidarité Socialiste • SOS PG • Terre • Transcom • T.S.E. CSC • 't Uilekot • Vie Féminine • Vluchtelingen Aktie Komitee • Vooc.Scod • VREDE • Vredeseilanden • Vrouwen Overleg Komitee • Welzijnszorg • Wereldsolidariteit • Wereldwijd • WIT

(1) Liste
arrêtée le 1
juillet 2002



(2) Approuvée
par
l'assemblée
constituante du
Forum Social
de Belgique le
27 mai 2002.

La Charte du Forum Social de Belgique²

Le **Forum Social de Belgique** a pour ambition de prolonger en Belgique le processus du Forum Social Mondial (Porto Alegre). La charte des principes d'action du Forum social en Belgique est la transposition de la charte du Forum Social Mondial.

1. Le **Forum Social en Belgique** est un espace de rencontre ouvert, visant à approfondir la réflexion, le débat d'idées démocratique, la formulation de propositions, l'échange en toute liberté d'expériences, et l'articulation en vue d'actions efficaces, d'instances et de mouvements de la société civile qui s'opposent au néolibéralisme et à la domination du monde par le capital et toute forme d'impérialisme, et qui s'emploient à bâtir une société planétaire axée sur l'être humain.

2. A l'instar du Forum Social Mondial de Porto Alegre, le **Forum Social de Belgique** est un processus permanent de recherche et d'élaboration d'alternatives, qui ne se réduit pas aux manifestations sur lesquelles il s'appuie.

3. Le **Forum Social de Belgique** souhaite s'inscrire dans un processus à caractère mondial.

4. Les alternatives proposées au **Forum Social de Belgique** s'opposent à un processus de mondialisation capitaliste commandé par les grands entreprises multinationales et les gouvernements et institutions internationales au service de leurs intérêts. Elles visent à faire prévaloir, comme nouvelle étape de l'histoire du monde, une mondialisation solidaire qui respecte les droits universels de l'être humain, ceux de tous les citoyens et citoyennes de toutes les nations, et l'environnement, étape soutenue par des systèmes et institutions internationaux démocratiques au service de la justice sociale, de l'égalité et de la souveraineté des peuples.

5. Le **Forum Social de Belgique** ne réunit et n'articule que les instances et mouvements de la société civile de tout le pays, mais il ne prétend pas être une instance représentative de la société civile nationale.

6. Les rencontres du **Forum Social de Belgique** n'ont pas un caractère délibératif en

tant que Forum Social de Belgique. Personne ne sera donc autorisé à exprimer au nom du Forum, dans quelque édition que ce soit, des prises de position prétendant être celles de tous les participants. Les participants ne doivent pas être appelés à prendre des décisions, par vote ou acclamation, en tant que rassemblement de ceux qui participent au Forum, sur des déclarations ou propositions d'action qui les engagent tous ou leur majorité et qui se voudraient être celles du Forum en tant que Forum. Il ne constitue donc pas d'instance de pouvoir que peuvent se disputer ceux qui participent à ces rencontres, ni ne prétend constituer l'unique alternative d'articulation et d'action des instances et mouvements qui en font partie.

7. Les instances - ou ensembles d'instances - qui prennent part aux rencontres du Forum doivent donc être assurés de pouvoir délibérer en toute liberté durant celles-ci sur des déclarations et des actions qu'elles ont décidé de mener, seules ou en coordination avec d'autres participants. Le **Forum Social de Belgique** s'engage à diffuser largement ces décisions par les moyens étant à sa portée, sans imposer d'orientations, de hiérarchies, de censures et de restrictions, mais en tant que délibérations des instances - ou ensembles d'instances - qui les auront assumées.

8. Le **Forum Social de Belgique** est un espace pluriel et diversifié, non confessionnel, non gouvernemental et non partisan, qui articule de façon décentralisée, en réseau, des instances et mouvements engagés dans des actions concrètes, au niveau local ou international, visant à bâtir un autre monde.

9. Le **Forum Social de Belgique** sera toujours un espace ouvert au pluralisme et à la diversité des engagements et actions d'instances et de mouvements qui décident d'y prendre part, comme à la pluralité des sexes, ethnies, cultures, générations et capacités physiques, dans la mesure où ils respectent la Charte des Principes. Les partis politiques ne peuvent être membres du Forum Social en Belgique. Nous entendons promouvoir la participation des citoyens pour une démarche et des choix favorables à la construction des alternatives.

10. Le **Forum Social de Belgique** s'oppose à toute vision totalitaire et réductrice de l'économie, du développement et de l'histoire,

et à l'usage de la violence comme moyen de contrôle social par l'État et les multinationales. Il y oppose le respect des Droits humains, la véritable pratique démocratique, participative, par des relations égalitaires, solidaires et pacifiques entre les personnes, les races, les sexes et les peuples, condamnant toutes les formes de domination comme l'assujettissement d'un être humain par un autre.

11. Le Forum Social de Belgique, en tant qu'espace de débats, est un mouvement d'idées qui stimule la réflexion, et la diffusion transparente des fruits de cette réflexion, sur les mécanismes et instruments de la domination du capital, sur les moyens et actions de résistance et la façon de dépasser cette domination, sur les alternatives proposées pour résoudre les problèmes d'exclusion et d'inégalité sociale que le processus de mondialisation capitaliste, avec ses composantes racistes, sexistes et destructrices de l'environnement est en train de créer, au niveau international et dans chaque pays.

12. Le Forum Social de Belgique, comme espace d'échange d'expériences, stimule la connaissance et la reconnaissance mutuelles des instances et mouvements qui y participent, en valorisant leurs échanges, en particulier ce que la société est en train de bâtir pour axer l'activité économique et l'action politique en vue d'une prise en compte des besoins de l'être humain et dans le respect de la nature, aujourd'hui et pour les futures générations.

13. Le Forum Social de Belgique, en tant qu'espace d'articulation, cherche à fortifier et à créer de nouvelles articulations nationales et internationales entre les instances et mouvements de la société civile qui augmentent, tant dans la sphère de la vie publique que de la vie privée, la capacité de résistance sociale et de désobéissance civile non violente au processus de déshumanisation que le monde est en train de vivre et à la violence utilisée par l'État, et renforcent les initiatives d'humanisation en cours, par l'action de ces mouvements et instances.

14. Le Forum Social de Belgique est un processus qui stimule les instances et mouvements qui y participent à situer, à niveau local ou national, leurs actions, comme les questions de citoyenneté planétaire, en cherchant à prendre une part active dans les

instances internationales, introduisant dans l'agenda mondial les pratiques transformatrices qu'ils expérimentent dans la construction d'un monde nouveau.

Les objectifs du 1^{er} Forum Social de Belgique

• Lancer une dynamique

Nous voulons prolonger l'espoir, le dynamisme, le souffle de Porto Alegre, chez nous, en Belgique.

• Favoriser des échanges et la recherche d'alternatives

Des citoyennes, des citoyens, des associations, des ONG, des mouvements et des syndicats auront l'occasion de se rencontrer, d'échanger, de formuler des propositions. Lors des ateliers, nous voulons diversifier des modes d'expression, encourager l'égalité d'expression, privilégier les regards croisés.

• Défendre les biens communs et les services publics

Plus d'un milliard d'habitants n'ont pas accès régulièrement à l'eau potable. L'eau est un bien commun qui doit devenir accessible à tous. L'éducation ne peut devenir une marchandise. L'éducation doit rester un service public pour former des citoyens et combattre les inégalités sociales. Les services publics, c'est aussi le droit à la santé, à la culture, à la communication, à la mobilité... C'est le droit à une qualité de vie pour tous.

Lors des séminaires, nous voulons favoriser les réseaux d'associations, de syndicats, de citoyens qui exigent un débat public sur l'Organisation Mondiale du Commerce, son fonctionnement et le contrôle des mandats confiés aux négociateurs de la Commission Européenne. Un réseau qui se mobilise contre la marchandisation des biens communs et pour l'établissement de biens publics mondiaux afin de garantir la satisfaction des besoins humains fondamentaux dans un cadre de développement durable.

• Lancer un appel pour la création de Forums sociaux locaux

Du global au local. Les décisions prises au niveau international ont des répercussions sur



notre quotidien. C'est à chacun d'exercer sa citoyenneté là où il vit, où il travaille, où il milite.

Nous lançons le défi d'organiser plus de 100 forums sociaux locaux. Un Forum Social Local, ce sont des citoyennes, des citoyens, des associations, des syndicats qui se réunissent pour se rencontrer, échanger, formuler des propositions, mener des actions. Ces forums auront lieu dans une ville, un quartier, une région de Wallonie, Flandre ou Bruxelles, dans un lieu de vie, une école, une entreprise, sur le net...

Nous voulons privilégier :

- les rencontres inattendues. Sortir de son monde de convaincus.
- des modes d'expressions différents. Il n'y a pas que les éternelles...
- l'égalité d'expression. Entre les hommes et les femmes, par exemple.
- les regards croisés, ça enrichit le débat et l'action.

• **Rendez-vous en mai 2003, pour faire entendre notre voix**

Ce sera un formidable rassemblement à Bruxelles pour faire entendre la voix de ceux qui veulent un autre monde. Nous voulons porter bien haut nos revendications, mettre en avant les alternatives que nous faisons vivre, montrer qu'un autre monde est possible. Ce sera un mélange délicieux de débats, de rencontres, de manifestation, de fêtes, de musiques...

Le programme du 1^{er} Forum Social de Belgique

9h30 **Bienvenue :**

un bon café du commerce équitable, un jus de fruit « Contre les inégalités, soit d'éducation ».

10h00 **19 Ateliers : se rencontrer, échanger, proposer.**

- Le pouvoir de l'argent.
- Pays sous tutelle : la dette de l'Argentine,

- du Congo, de la Belgique...
- Les droits économiques et sociaux, empoigne-les !
- Globalisation et militarisation.
- Identité et stratégies des altermondialistes.
- Les médias face aux lois du marché.
- La précarité et le chômage ne sont pas une fatalité.
- Mondialisation, les syndicats en première ligne !
- Les accords bilatéraux sur les investissements.
- Droit d'asile !
- La paix au Proche-Orient.
- La souveraineté alimentaire.
- L'impact social des privatisations. Ex. le Brésil.
- Pour une allocation universelle !
- La Convention sur l'avenir de l'Europe.
- Démocratie économique.
- Genre et mondialisation : la privatisation des services.
- Migration.
- Budget et démocratie participative.

12h00 **Le repas convivial**

La foire du midi. Des initiatives d'économie sociale présentent les saveurs du monde. Les associations et les organisations se présentent.

13h30 **O.M.C. et marchandisation du bien commun.** Clés pour comprendre.

14h00 **Les séminaires : agir en réseau**

- L'école n'est pas une marchandise.
- Privés de santé.
- Logement, un droit pour tous.
- Un débat pétillant : acteurs ou actionnaires de l'eau.
- La culture face aux lois du marché.
- La libéralisation du transport public.
- L'énergie, un bien commun.

17h00 **Tout commence !**

Une animation pour les enfants est prévue.

Echos...

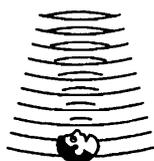


Plate-forme

« Non au projet de loi sur l'intégration sociale, Oui à l'amélioration de la loi sur le minimex »

Nos parlementaires ont voté le jeudi 18 avril 2002, le projet de loi sur le « *Droit à l'intégration sociale* », qui remplace la loi de 1974 sur le droit au minimum d'existence (Minimex). La loi et des arrêtés d'application ont été publiés au Moniteur le 31 juillet 2002. Une première page de notre résistance se tourne donc. Nous ne pouvons pas dire que notre action ait modifié beaucoup l'esprit de la loi, même si quelques modifications ont pu être obtenues. La loi a été votée par une écrasante majorité, opposition CDH incluse.

1. Coup de proje sur notre action

A l'heure du bilan de notre action, deux faits semblent en tout cas importants à être soulignés : la réaction rapide et massive du monde associatif, et de certains alliés politiques (essentiellement ECOLO), a permis que le vote de la loi soit retardé d'environ un an. D'autre part, les échos donnés de notre opposition et de nos craintes dans les médias, ont permis d'attirer l'attention sur le fonctionnement des Centres publics d'aide sociale (CPAS).

Différents constats ont été faits : tout d'abord le manque d'information des usagers des CPAS, et même des des travailleurs sociaux. Nous avons aussi buté sur la difficulté qu'il y a à contacter les usagers, et mieux perçu l'importance des médias pour faire connaître les difficultés vécues par des usagers dans *certain*s CPAS¹.

Nous avons dû constater aussi la difficulté de faire comprendre que l'enjeu de la défense du statut des usagers des CPAS et des conditions de leur accès à un travail convenable atteint l'ensemble des travailleurs. Constaté enfin que nos principaux alliés théoriques dans ce combat pour un travail dans la dignité, les syndicats (à l'exception notable de la CNE, d'Anne-Marie Appelmans du côté de la FGTB, et de quelques sections locales), n'ont pas montré d'opposition au projet de loi, ni exigé des garanties sérieuses par rapport aux conditions dans lesquelles les minimexés se verraient mis au travail.

2. Et maintenant ?

La loi entre en application au mois de septembre. Sa mise en œuvre sur le terrain est considérée comme difficile, si pas impossible, par des assistants sociaux, ou par certains responsables de CPAS.

Il est évident que les modalités d'application de cette nouvelle loi exigent notre vigilance : le groupe porteur de la plate-forme a donc décidé de poursuivre son action sous une autre forme. D'ici peu, nous lancerons une invitation à s'associer à la mise sur pied d'**Observatoires indépendants des CPAS**, constitués autour d'une déclaration de principes², qui s'inscrira dans la continuité des objectifs de la Plate-forme. Ces observatoires nous permettront de collecter des témoignages, de réagir collectivement quand il y a lieu, et de faire connaître notre point de vue documenté au moment de l'évaluation politique du fonctionnement de la nouvelle loi, prévue pour dans un an. Ces observatoires nous permettront aussi de contacter, concerner, nous mettre à la portée des personnes minimexées directement concernées par la loi.

Ces observatoires seront indépendants de tout pouvoir institutionnel et politique, et serviront à dénoncer toutes les situations d'exclusion qui se produisent. Ils seront une force d'interpellation par rapport aux CPAS et par rapport aux pouvoirs politiques.

3. Les grands axes de notre vigilance

- Les conditions de la signature des « **contrats d'intégration** », et les sanctions éventuelles prises à l'encontre des usagers.
- Les **statuts des travailleurs** : types de contrats, salaires, avantages sociaux... Les effets d'aubaine éventuels sur les emplois d'autres personnes³.
- Le **type d'emplois ou de formations** proposés : les C.P.A.S. ne doivent pas être des

Ghislaine De Smet ; contact pour la Plate-forme : Dan Van Raemdonck, 91 rue de l'Enseignement, 1000 Bruxelles ; <dvanraem@ulb.ac.be>

(1) Il y a, en effet, beaucoup de variantes dans le mode de fonctionnement des CPAS, ceux-ci étant autonomes.

(2) Ce texte sera disponible à la mi-septembre, et largement diffusé. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Dan Van Raemdonck, voir ci-dessus.

(3) Citons l'exemple du CPAS de Binche qui a licencié ses aides familiales il y a peu, et compte les remplacer par des personnes travaillant dans l'ALE.



agences de placement au rabais spécialement conçues pour les minimexés.

• **Les modalités de l'octroi de l'aide** dans les CPAS : particulièrement le recours aux débiteurs d'aliments, le droit des personnes à être entendues par le Conseil de l'Aide Sociale avant et après la prise de décision, le droit au revenu minimum pour les étrangers inscrits au registre des étrangers, au niveau des délais dans la prise de décision et les paiements, au

niveau des modalités des paiements (plus souvent par virement bancaire), au niveau des taux accordés pour les personnes qui doivent verser les pensions alimentaires pour les enfants, ou pour le parent qui a la garde alternée, au niveau de la détermination du C.P.A.S. compétent pour un sans-abri ou par rapport aux conditions qui vont être imposées aux étudiants pour l'octroi du revenu minimum vital.

Le Cinéma d'attac 3

Pour une autre mondialisation

Une organisation d'ATTAC-Bruxelles, Libération Films asbl et le Centre culturel de la Communauté Wallonie Bruxelles Le Botanique

Séance d'ouverture, vendredi 4 octobre à 19h au **cinéma Nova** : « *Enfin pris ?* » de Pierre Carles (France, 2002), en présence de l'auteur.

Au Botanique, 236 rue Royale, 1210 Bruxelles :

4 euros par séance (15 euros pour 5 séances) • 3 euros étudiants, seniors • 1,5 euros Article 27

- **samedi 5 octobre** : 16h30 « *La sociologie est un sport de combat* » (P.Carles, 2001) • 20h « *L'emploi du temps* » (L. Cantet, 2001) • 24h « *Enfin pris ?* » (P.Carles, 2002).
- **dimanche 6 octobre** : 15h « *Pas vu, pas pris* » (P.Carles, 2000) • 15h30 « *L'autre mondialisation* » (F. Christophe, 1999) • 17h15 « *The Navigators* » (K.Loach, 2001) • 17h30 « *Les enfants du Sirat* » (M.Balci, 2000), « *Des marelles et des petites filles* » (M.Lepage, 2000) • 20h « *Clandestins* » (D.Chouinard et N.Wadimoff, 1997) • 20h15 « *Paroles de Bibs* » (J. Lemaire-Darnaud, 2001).
- **lundi 7 octobre** : 17h30 « *Révélation* » (Michaël Mann, 1999) • 19h30 « *Le cartable de Big Brother* » (F. Gillery, 1999) • 20h15 « *Lumumba* » (R.Peck, 2000).
- **mardi 8 octobre** : 17h30 « *L'emploi du temps* » • 19h30 « *Sur les cendres du vieux monde* » (L. Hasse, 2001) • 20h15 « *The Navigators* » .
- **mercredi 9 octobre** : 18h30 « *Le bonheur économique* » (P.Jean, 2001) • 19h30 « *Révélation* » • 20h15 « *L'attentat* » (S. Bitton, 1999).
- **jeudi 10 octobre** : 18h « *Lumumba* » • 20h « *Paroles de Bibs* » • 20h15 « *Audience publique populaire* » (F. Vargas, 2002).
- **vendredi 11 octobre** : 18h « *Clandestins* » • 20h « *Enfin pris ?* » • 20h30 « *Le cartable de Big Brother* » .
- **samedi 12 octobre** : 15h « *Ouvrières du Monde* » (M.-F. Collard, 2000) • 16h « *Chomsky, les médias et les illusions nécessaires* » (M.Achbar et P.Wintonick, 1992) • 17h30 « *Paroles de Bibs* » • 19h30 « *Carte Blanche à Indymédia* » (G.de Sélys) • 20h « *Enfin pris ?* »

Renseignements : Libération films , tél. 02-217.48.47



Journées d'action Kairos Europe à Bruxelles

10-15 octobre 2002

Le développement a besoin d'un nouvel ordre financier

Kairos Europe, avec le soutien du Conseil œcuménique des églises et de la Commission européenne (DG développement), a soutenu depuis 3 ans un programme éducatif et de recherche en faveur d'un nouvel ordre financier. Celui-ci ne peut prétendre au développement de tous, en s'appuyant sur le modèle économique néo-libéral du « tout au marché ».

Coordonné par les bureaux de Heidelberg et de Bruxelles, le réseau de Kairos Europe, en étroite collaboration avec les différents groupes européens du réseau et différents partenaires, a organisé une série de séminaires et ateliers.

Ces activités sur ces trois dernières années se sont tenues en différents lieux avec des participants d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et d'Amérique du Nord. Le dernier sommet européen de Laeken, le sommet social des Nations-Unies pour le développement et les conférences des Nations-Unies sur le financement du développement à Genève (2000) et à Monterrey (2002) ont fourni autant d'occasions de poursuivre ce travail.

Le but fondamental du programme était de fournir un espace de discussion sur le système financier international, d'articuler ses faiblesses de base et ses injustices profondes, ainsi que de mettre en avant les alternatives possibles et déjà pratiquées à différents niveaux, local, national, régional et international.

En collaboration avec des représentants des églises, des mouvements sociaux et acteurs sociaux, responsables politiques, le programme s'efforce de dégager des critères de régulation des marchés financiers en vue d'un développement collectif durable.

Du 10 au 15 octobre se tiendront des rencontres de conclusion de ce programme qui inclut une consultation internationale, une réunion publique et des auditions au parlement européen.

Quelques dates et quelques lieux :

• **Dimanche 13 octobre après-midi de 14h à 18h30 à l'IHECS** (coin de la rue de l'Etuve et des Alexiens, Métro Aneessens), 1000 Bruxelles

Rencontre et carrefours sur le thème : Face à la mondialisation néo-libérale, comment résister ensemble ?

Comment tirer parti des ressources économiques et culturelles de notre monde ?

En soirée, repas et animation par un groupe africain.

• **Lundi 14 octobre de 9 à 12h**

Consultation des églises européennes occidentales : Face à la mondialisation néo-libérale et au système financier, quelle réponse donner dans une perspective de foi ?

• **Lundi 14 octobre après-midi de 14 à 17h30 au Parlement européen**

« Le développement a besoin d'un nouvel ordre financier ».

Tous les renseignements utiles à la participation à ces journées d'actions de Kairos Europe peuvent être obtenus au secrétariat de Kairos Europe : 3, avenue du Parc Royal à 1020 Bruxelles (Pierre Guindja) ; Tél 02.479.96.55 ; mail : <guindja@belgacom.net>, ainsi que sur le site de Kairos Europe (Wallonie-Bruxelles) : www.KairosWB.org



Nuit Blanche à Bruxelles

Coordination
pédagogique et
associative,

**Carmen
Sánchez** ; 9
Quai du
Commerce,
1000
Bruxelles ;
<vista-
nuitblanche@
cncd.be>

*A qui appartient la nuit ?
Si elle m'appartenait, que pourrais-je faire ?
Pour quoi la nuit ?*

La nuit du 5 octobre 2002, différents espaces et infrastructures seront ouvertes pour réinventer la convivialité.

1. Origine du projet

En réponse à la consommation véhiculée par les espaces privés de nuit, et face « *e/ botellón* », des jeunes espagnols issus de la JOCE se sont dit : nous allons proposer autre chose que les boîtes, l'alcool, la drogue, ... Faisons que la nuit nous appartienne à partir du sport, de la musique, des ateliers... Ce rêve est devenu réalité à Gijón, Avilés (en Asturies) et s'est très fortement répandu dans d'autres capitales de province en Espagne. Il a fait ses preuves depuis plus de 5 ans : le monde politique a soutenu les efforts de ces groupes de jeunes qui sont maintenant organisés en coopératives d'emploi dans le secteur de l'animation.

2. Le projet « nuit blanche à Bruxelles »

• L'organisateur

Les *Editions Vista* et *Vista événement* assument aujourd'hui la poursuite des activités des *Editions Vie Ouvrière*. Grâce à la variété des expériences de ses membres, Vista dispose des meilleurs atouts pour réussir cette transversalité entre culture et citoyenneté. L'accueil vraiment positif exprimé par tous les milieux, associatif, sportif, culturel, politique, au projet Nuit Blanche montre la pertinence de son approche.

Ce projet se veut durable à partir d'une structure permanente constituée en asbl et qui se chargera de répandre le projet au delà du 5 octobre et dans d'autres villes de la Belgique.

• Il s'agit d'ouvrir la ville la nuit

D'y ouvrir toutes les infrastructures sportives et culturelles. D'y ouvrir des espaces publics habituellement fermés ou très peu fréquentés le soir ou la nuit. Entre autres, les métros, les stations de métro, les gares, les écoles, ... Détourner ces derniers de leur finalité habituelle et permettre au public de les occuper, d'y

organiser la vie, la rencontre, la culture. Il s'agit d'en finir avec l'organisation de la ville basée sur la seule finalité économique, pour orienter et mettre ses structures au service de la vie, de la rencontre, de la convivialité, de la culture.

• Plus précisément, au programme

Du nord au sud de Bruxelles (Molenbeek, Bruxelles, Ixelles, Saint-Gilles, Schaerbeek...), différentes activités dont vous trouverez le **programme complet sur le site de Nuit Blanche : www.nuitblanche.org**.

Quelques moments phares :

- Séance d'ouverture à 19h30, à la Raffinerie de Molenbeek (rue de Birmingham); spectacle, théâtre...
- Sports extrêmes à partir de 20h, à la gare du Nord.
- Animations organisées par le Centre National de Coopération au Développement à partir de 20h à la station de métro de la Bourse et De Brouckère.
- Podium libre, débats à la Bourse à partir de 21h.
- Escalade, animations sportives au Centre sportif de Saint Gilles (rue de Rome 41), à partir de 20h.
- Théâtre « Mémo », à la Maison du Peuple de Saint-Gilles, à 21h.
- Calligraphies du Monde entier, au Petit Château, toute la nuit.
- Spectacle musical au Petit Château à minuit.
- Petit Déjeuner géant à 7h du matin, aux Halles de Schaerbeek.

Bonne nuit !



Libéralisation du marché de l'électricité en Belgique : perspectives pour les consommateurs

le vendredi 4 octobre 2002

de 9 à 17 heures

Maison Internationale

139 Rue Haute, 1000 Bruxelles

PAF : 20 euros au compte 001.1700370.36 C.G.E.E. Bruxelles

Avec le soutien du Secrétariat d'état à l'Energie

et avec l'appui des organismes et associations de la Région de Bruxelles Capitale suivants :

les Equipes d'Entr'aide, Le Forum de lutte contre la pauvreté, Habiter Bruxelles, l'Inter-Centre des Centres d'Action Sociale Globale (CASG), la Ligue des Droits de l'Homme, la Ligue des Familles, Solidarités Nouvelles, le MOC, le Rassemblement pour le Droit à l'Habitat, l'Union des Villes et Communes-section CPAS, les syndicats CGSLB, CSC et FGTB, ainsi que l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement.

La libéralisation du marché de l'électricité devrait induire des prix plus bas et un meilleur service. En ce qui concerne les consommateurs domestiques, la **Coordination Gaz-Electricité-Eau (C.G.E.E.)** de Bruxelles ne partage pas cet optimisme. En conséquence, elle formule des propositions originales permettant aux usagers domestiques de ne pas être isolés face aux vendeurs de courant électrique et de gaz. Elle désire les mettre en discussion avec tous les acteurs concernés.

Plusieurs aspects seront développés :

- La notion de service public, qui cède progressivement la place au marché.
- Le cadre institutionnel : les lois fédérales et ordonnances régionales définissent les nouvelles structures du secteur, il y a un bouleversement considérable par rapport à l'ancien système.
- La problématique spécifique des ménages et des consommateurs de « basse tension », avec l'examen des expériences de la libéralisation à l'étranger.

Propositions de la C.G.E.E. :

Assurer la maîtrise publique de la consommation Gaz et Electricité en vue d'obtenir une tarification solidaire et progressive : *Solidaire* : car non discriminée ; *Progressive* : assurant une couverture de base au prix le plus bas possible, tout en sanctionnant les dépassements par un coût dissuasif.

Questions soulevées :

- Existe-t-il un espace législatif permettant l'existence d'un opérateur public « basse tension » ?
- Les pouvoirs publics disposent-ils de l'expertise nécessaire pour mener à bien leur mission à l'abri des pressions du privé ?
- Quelle est la faisabilité d'une pareille politique tarifaire ?

Avec la participation de :

Présidence : Marc Sapir, directeur du Bureau Technique Syndical (BTS) de la Confédération Européenne des Syndicats (CES)

Olivier Deleuze, Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement Durable • Alain Hutchinson (Secrétaire d'Etat à la politique du Logement et de l'Energie en Région de Bruxelles-Capitale) • Charles Picqué (Ministre de l'Economie et de la Recherche scientifique) • Claude Desama (ancien président de la Commission Energie du Parlement européen) • Christine Declercq, Experte auprès des Communes en matière d'énergie • Michel Godard, rédacteur en chef des *Cahiers Marxistes* • Eric Dekeuleneer, économiste, professeur à l'Université Libre de Bruxelles • Aviel Verbruggen, Expert en technologie et gestion de l'environnement, professeur à l'Université d'Anvers (UFSIA) • Daniel Fastenakel, Secrétaire fédéral du Mouvement Ouvrier Chrétien de Bruxelles • Michel Colson, de l'Union des Villes et Communes, section CPAS • Christine Vanderveeren, de la Commission de régulation de l'électricité • Luc Hujuel (Intermixt) et Jacques Glorieux (Inter-Régies), des Intercommunales • Stephan Demuelenaere (CGSLB) • Jean-Claude Galler (CGSP-Gazelco) • Jean-Marie Piersotte (CNE) • Michel Clerc, de l'association Droit à l'énergie-SOS Futur.

*Organisé par
la
Coordination
Gaz-
Electricité-Eau
de Bruxelles ;
1425 Chaussée
de Wavre, 1160
Bruxelles.
Contacts :
Claire Hujuel
02/673.43.31,
Chantal
Schockaert 02-
675.43.74*

La voix de l'usager

Suggestions de solutions aux problèmes de logement des allocataires sociaux et des petits salaires en région bruxelloise

*D.D.Zintgré
et des usagers
de CPAS, des
chômeurs et
des travailleurs
précaires ;
C.C.S.E., 148
chaussée de
Wavre, 1050
Bruxelles ; tél :
0486-30.00.73.*

*(1) Forum
pauvreté-santé-
logement du
22.6.02,
organisé par
Ecolo.*

Les sans emploi en marche

1. Logements sociaux

Il est reconnu par les observateurs politiques et associatifs qu'il manque 20.000 logements sociaux en région bruxelloise, principalement à plusieurs chambres pour loger les familles nombreuses¹.

Il est fréquent que les « foyers communaux » refusent de loger les familles nombreuses sous prétexte qu'ils n'ont pas de logement contenant le nombre de chambres légal (soit une par enfant). Il faut donc construire d'urgence 20.000 logements sociaux et réhabiliter les anciens logements sociaux insalubres. La réhabilitation de ces logements pourrait être effectuée par les écoles et centres de formation en métiers du bâtiment, cela pourrait servir d'exercices pratiques pour les élèves.

2. Logements privés, maisons de rapport

La création par la région d'un organisme chargé de la qualité du logement. Un organisme d'information, de contrôle, de médiation et de recensement des logements mis en location par des particuliers ainsi que de ceux qui sont vides et abandonnés. Tous les logements devront être déclarés à cet organisme par les propriétaires.

Cet organisme serait chargé :

- de la réquisition des immeubles vides et abandonnés ;
- du contrôle des conditions de salubrité, d'hygiène, et de sécurité ;
- du contrôle du respect du bail par les parties ;
- de la réquisition et de la gestion du loyer si les conditions d'hygiène, de salubrité et de sécurité ne sont pas respectées par les propriétaires, les loyers réquisitionnés serviraient à financer les travaux ;
- du suivi des travaux de rénovation et de réhabilitation des immeubles non conformes.

Cet organisme comprendrait :

- des contrôleurs d'hygiène, de salubrité et de sécurité ;
- des juristes pour vérifier les clauses des

baux ;

- des experts pour évaluer les frais des travaux ;
- des assistants sociaux chargés de la médiation entre locataire et propriétaire en cas de non paiement du loyer en collaboration avec les CPAS (il ne faut pas attendre plusieurs mois pour négocier) ;
- des gestionnaires de loyer en cas de réquisition ou de bail de rénovation.

3. Exécution des travaux

Les travaux seront effectués par des entrepreneurs agréés désignés par le propriétaire, sur présentation à l'organisme d'un devis et d'un contrat stipulant les dates de début et de fin des travaux.

En cas de réquisition des loyers, les travaux pourront être effectués par les écoles et les centres de formation agréés, par des sociétés à finalité sociale avec le soutien de l'Orbem et du Ministère des affaires économiques.

En cas de bail de rénovation, les travaux seront effectués par le locataire avec l'aide d'une école ou d'un centre de formation agréé.

En fin des travaux, l'organisme certifierait la conformité du logement pour un temps limité (exemple : 3 ans) après lequel il subirait un nouveau contrôle.

Comité de Citoyens Sans Emploi asbl
148 Chaussée de Wavre, 1050 Ixelles
tél. 0486-30.00.73

LES JEUDIS DE LA SOLIDARITE
Pour les personnes sans emploi et les travailleurs précaires

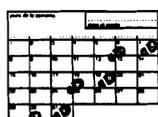
Programme :

10h30 : Conseils et informations juridiques
[CPAS, Orbem, ONEm, Logement...].

12h30 : SOLIDARBOUF², repas convivial à 1 euro.

14h : Lieu de parole, débats, informations ;
dans nos locaux ou chez un de nos autres partenaires.

16h30 à 18h30 : Conseils et informations juridiques



Aide aux victimes ?

Vu la multiplication ces dernière années de victimes d'agressions et d'accidents dont on ne trouve pas les coupables ou dont les coupables sont insolvables, nos représentants ont créé une nouvelle institution : « l'aide aux victimes ». On peut y faire appel quand on est une victime innocente et en attendre 100.000 francs d'aide urgente et jusqu'à deux millions quatre cent mille francs pour atténuer les dommages subis.

Bien entendu, pour éviter les abus, il faut que la victime se soit portée partie civile devant un juge d'instruction et que les procédures soient terminées.

Or donc, un de mes amis s'étant fait agresser par des truands, ceux-ci le torturèrent pour lui faire donner le n° de sa carte bancaire, réussirent, malgré les promesses et les engagements de la banque Fortis, à lui vider son compte de plus de 120.000 francs en une nuit et le laissèrent pour mort sur le terrain.

Il est de nouveau dans le coma.
A-t-il encore été attaqué ?

Non, il est comme ça depuis qu'il a vu l'avis des contributions lui réclamant 300.000 francs de frais de justice.



Après cinq jours de coma dans un de nos grands hôpitaux, où la police d'Uccle ne l'avait pas retrouvé malgré la fouille de sa maison, notre homme dût porter plainte et faire appel à un avocat. Comme il en était devenu incapable, l'avocat ne put le prendre en charge malgré la demande de sa famille.

Un an plus tard, la famille fit appel à « l'Aide aux victimes » qui lui apprit qu'il fallait d'abord se porter partie civile chez un juge d'instruction. Cela lui coûterait 5.000 francs qui lui seraient remboursés par l'aide d'urgence. Notre homme s'en alla donc accompagné chez le juge P. à qui il remit la somme demandée.

Un an plus tard, des policiers lui demandèrent s'il acceptait que l'affaire passe à « Appel à Témoins ». Lors de cette émission, la famille se rendit compte que la police ne paraissait même pas au courant du vol de la carte de banque et de son utilisation dans un bar de Bruxelles. Elle en avertit donc la police qui regretta de ne plus pouvoir rien faire, vu le temps passé.

Un an plus tard, notre homme, toujours fort traumatisé, incapable de vivre seul et de faire des démarches, fut averti que son affaire passait en justice, que le ministère public requerrait un non lieu et qu'il pourrait alors toucher l'aide. Il ne devait pas se rendre au tribunal car le jugement était de pure forme.

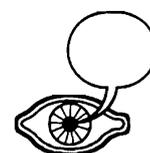
Quelques temps plus tard, il reçut un avis des contributions lui enjoignant de payer plus de 300.000 francs de frais de justice, coût des recherches entreprises suite à sa constitution comme partie civile.

La commission de « l'Aide aux victimes » va bientôt statuer sur l'aide urgente de 100.000 francs.

Qui ose encore parler de dysfonctionnements ?

Henri Solé,
5 rue du
Presbytère,
6900
Hargimont ;
<henri.sole@
belgacom.net>

Témoignages



Enseignant : une profession en voie d'extinction ? (Suite)

*Bernard De
Commer,
Enseignant
détaché au
SETCA-
Enseignement
libre (SEL)*

Dans le numéro précédent, nous avons pu mesurer l'impact négatif de deux décennies de restrictions et de désinvestissements sur l'image de la profession d'enseignant parmi les jeunes qui pourraient opter pour elle. Nous poursuivons par l'impact que la pénurie actuelle et future a et aura sur l'éducation des enfants et des élèves, étant entendu que, parmi ces derniers, ce sont les plus précarisés socialement parlant qui sont et seront les premiers et les plus touchés.

1. Conséquences inévitables de la déglingue d'une profession

Aujourd'hui, et malgré une dénatalité galopante, on ne trouve plus, dans certaines régions comme à Bruxelles, par exemple, d'instituteurs primaires après le mois d'octobre. Et pourtant, il n'en est jamais autant sorti des écoles normales que ces dernières années. Et dire que, d'ici à 2010, plus du tiers des instituteurs actuellement en fonction seront à la retraite.

Aujourd'hui, dans l'enseignement secondaire général, on ne trouve plus guère de régents et de licenciés en langues germaniques (ceux qui sortent diplômés s'orientent vers le privé), de diplômés en sciences ; d'autres spécialités commencent à donner des signes alarmants de pénurie aussi.

Aujourd'hui, dans l'enseignement technique et professionnel, on a toutes les peines du monde à trouver des professeurs de pratique professionnelle et de cours techniques. Or, la moyenne d'âge de ces professeurs est élevée : la plupart seront à la retraite dans les 10 années à venir.

De tout cela, il résulte que l'école arrive de moins en moins à assumer les deux tâches essentielles que lui impose le législateur : la formation des enfants et des jeunes, leur éducation aussi.

Depuis longtemps (et sans doute depuis toujours), il existe un hiatus entre la formation assurée par les écoles et les besoins du marché de l'emploi. Cet hiatus provient, à mon sens, de la disproportion de plus en plus grande entre les attentes de marché vis-à-vis de l'école et les possibilités réelles qu'a celle-ci d'y répondre.

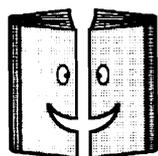
Dans une société marquée du sceau de la compétitivité effrénée, les employeurs

potentiels attendent de l'école ce qu'elle ne peut décemment pas leur donner : des travailleurs manuels et intellectuels clé sur porte, directement employables. Personne ne l'ignore, mais chacun fait comme si de rien n'était. Les employeurs potentiels maintiennent la pression sur les décideurs politiques, les décideurs politiques tentent, à coup de réformes, de calmer le jeu. Pensons, par exemple, aux profils de qualification et de formation, mais aussi à la réforme de certaines filières techniques et professionnelles et aux Centres d'Education et de Formation en Alternance.

Or, que constate-t-on : plus l'école essaie de se mettre en adéquation avec les demandes des milieux économiques, moins elle y arrive. Parce que le fossé est trop grand à combler : jamais l'école ne pourra se payer le dernier cri en matière de tour numérique ou d'informatique. L'école ne peut que donner des bases, aider l'enfant et le jeune à se mettre en situation d'apprendre tout au long de sa vie. Mais ces bases, il faut les leur fournir. Impérativement, sinon à abandonner aux seules entreprises la formation des futurs travailleurs selon leurs seuls critères de rentabilité. C'est déjà le cas, en partie, avec les Profils de Qualification et de Formation. On assiste, peu à peu, et le phénomène devrait aller en s'intensifiant, à un glissement de la formation en école vers celle en entreprise. La réforme des C.E.F.A. (Centres d'Education et de Formation en Alternance) consacre cette dérive, la présence des milieux économiques dans les Conseils de Participation également. Cette spoliation progressive renforce encore, dans le chef des enseignants, le sentiment qu'ils ne sont plus guère utiles à la société. Et c'est particulièrement perceptible auprès des professeurs de pratique professionnelle potentiels ou en activité.

Mais il y a sans doute pire. La pénurie de profs ne s'en prend pas qu'à la seule formation, elle hypothèque également l'éducation. Alors que,

A lire... à débattre



face à la violence qui ne cesse de croître dans les écoles (mais elle est tout autant présente ailleurs), face aussi au désintérêt croissant marqué par les jeunes à l'égard de l'école, il s'impose de renforcer les équipes éducatives, de les stabiliser, on assiste exactement à l'inverse. Outre les coupes drastiques dans le personnel qui ont émaillé la dernière décennie en Communauté Wallonie-Bruxelles, il faut composer désormais avec les profs qui abandonnent en cours de route, ou qui s'éloignent temporairement du service pour raison de maladie, par exemple, ou définitivement, à l'âge de la retraite. Comme il est quasi miraculeux de pouvoir les remplacer d'une manière satisfaisante, on recompose sans cesse les équipes.

Les écoles techniques ou professionnelles qui voient, dans certaines finalités, des professeurs de pratique professionnelle prendre en charge, au même moment, des élèves des classes débutant dans l'apprentissage du métier et des élèves en classe terminale, sont loin d'être l'exception. Ailleurs, on ferme des sections faute d'avoir trouvé des profs pour les couvrir (je pense particulièrement à deux établissements bruxellois où l'on a fermé une section « peinture » et une section « carrelage »).

Situation vécue par un proche, en milieu d'humanités : durant 5 semaines, l'unique professeur de langues germaniques disponible dans l'établissement a été contraint de regrouper les élèves suivant l'anglais et le néerlandais comme première langue, et de leur donner cours en même temps. Imaginez ce que cela peut donner avec de jeunes élèves en phase d'apprentissage. Dans une école professionnelle, le professeur de plomberie est victime d'un accident. On est à trois mois de la fin de l'année scolaire : les étudiants de la classe terminale ont à passer leurs stages en entreprise et à préparer leur pièce de qualification. Pas moyen de trouver un remplaçant. Un professeur féminin de cours généraux, bonne bricoleuse, est affectée à cette classe. On imagine dans quelles conditions s'est achevée l'année scolaire pour ces jeunes. Dans les écoles primaires, on fait appel à des enseignantes maternelles pour prendre en charge des classes, y compris de « grands ».

Ce genre de débrouille n'est pas rare. Dans de pareils cas, et on peut comprendre, on sacrifie à l'essentiel : ne pas laisser les élèves et étudiants seuls, inactifs. Le reste est mis de côté. Il n'y a guère de temps à consacrer à l'éducation, dont pourtant on souligne tellement l'urgence et l'importance aujourd'hui. Et pourtant, quand l'école dysfonctionne, c'est toute la société, en amont comme en aval, qui dysfonctionne.

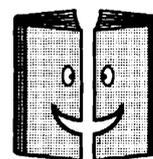
2. Pistes pour tenter d'inverser le cours des événements

Alors, crise sans issue ou simplement dysfonctionnement ponctuel ? N'étant pas devin, je ne saurais répondre avec certitude à cette interrogation. Mais il me paraît urgentissime de poser, dès à présent, des jalons, qui permettent, au moins, à l'école de survivre.

Il s'agit d'agir pour le long terme, plutôt que pour le court et moyen terme comme tentent de le faire aujourd'hui les ministres responsables de l'enseignement en envisageant (proposition de Pierre Hazette) de rappeler en service les préretraités qui le souhaitent, de permettre le dépassement des plages horaires (pour rappel, les plages horaires sont cette faculté qu'on ne retrouve dans aucun autre secteur de faire prêter un enseignant dans une fourchette horaire pour le même salaire) contre monnaie sonnante et trébuchante, d'assouplir les titres en permettant par exemple de pouvoir donner une langue étrangère sans en avoir pourtant le titre ; en permettant (proposition de Jean-Marc Nollet) à des instituteurs maternels ou à des personnes ayant une formation proche de celle d'enseignant, de devenir instituteurs primaires moyennant une année complémentaire. Et autres propositions plus ou moins irréalistes formulées lors des tables rondes qui se sont succédées en avril/mai de cette année, avec en exergue l'envahissement de l'ultime réunion qui se tenait à l'Athénée Horta le 24 mai dernier.

Non, ce qu'il faut, à mon sens (mais cela a un coût et il s'est révélé au cours de ces tables rondes que toutes les propositions étaient les

A lire... à débattre



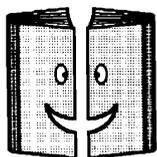
(1) NDLR :
voir aussi
réaction d'un
lecteur page
30.

bienvenues, surtout celles qui n'avaient aucun impact budgétaire), c'est :

- **Revoir la formation initiale et continuée des enseignants de tous niveaux.** A ce sujet, le décret de Françoise Dupuis place les futurs enseignants au milieu du gué. Cette formation initiale doit être de niveau universitaire pour tous avec une spécialisation par niveau concerné, par exemple les deux dernières années ;
- **Mener une politique attractive des salaires.** A ce niveau, on est loin du compte. L'accord intersectoriel a débouché sur de bien maigres décisions : 1% d'augmentation salariale au plus tard en décembre 2004 (avec augmentation pour les niveaux 2, 3 et 4 avant 2003) et un pécule de vacances atteignant 70 % du salaire mensuel brut en 2009 (avec un premier pas en ce sens en 2005).



Quand on lit, même distraitement, la Charte d'Avenir (dans son volet Enseignement), on est sidéré par la part de plus en plus importante prise par les T.I.C. (Technologie de l'Information et de la Communication) et donc des investissements qui seront nécessaires pour faire face aux recommandations du Sommet de Lisbonne. Comment ne pas se remettre en mémoire, ces quelques lignes extraites de la Table Ronde des Entreprises en 1997 : « *Les T.I.C. dans le processus éducatif vont imposer d'importants investissements en termes financiers et humains. Ils géreront des bénéfices à la mesure des enjeux* » ?



Qu'on me comprenne bien : il n'est pas question de remettre ici en cause l'obligation qu'a l'école de s'adapter à l'évolution des technologies (loin de là) mais de poser la question des moyens. La Saint Polycarpe va certes donner un bol d'air à la Communauté, mais il y a tout lieu de croire que le refinancement ne sera pas à la hauteur des espérances. Les accords de refinancement sont basés sur une croissance constante de 2,5% ; or, l'on apprend aujourd'hui qu'il faudra tabler sur **quelque 1,3 % de croissance pour cette année**. Aux heures les plus noires (1981 et 1993), on se rappellera utilement que la croissance négative flirtait avec les 1,6%. Si donc, des priorités surviennent, il y a tout lieu de craindre que les moyens humains seront les premiers sacrifiés, non les équipements technologiques.

- **Oser enfin le débat inter-réseaux¹** de manière à mettre en commun les moyens disponibles en oubliant les vaines querelles héritées du 19^{ème} siècle. En effet, à quoi rime de trouver sur un même territoire deux écoles concurrentes présentant les mêmes options, et pauvres toutes les deux en moyens matériels et humains, tout simplement au nom de la sacro-sainte liberté du chef de famille ?

Force est de constater que ce rapprochement n'est pas encore pour demain. Une table ronde sur le rapprochement inter-réseaux à laquelle je participais s'est terminée par un clash. Elle n'a débouché que sur le marquage de leur territoire respectif par les vieux dinosaures de l'enseignement belgo-belge, à savoir les piliers traditionnels chrétiens/laïques. Pire encore : dans un domaine très ciblé comme l'enseignement spécial, alors que des besoins non satisfaits subsistent, de manière catastrophique pour les enfants et les jeunes concernés, et qu'il eut été souhaitable, aucun réseau n'ayant à lui seul les moyens d'y répondre, de mettre en commun les moyens disponibles, eh bien non !, chacun est resté dans son coin. Et tant pis pour ces enfants et ces jeunes !

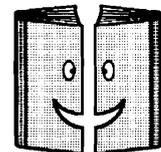
3. En guise de conclusion

Si ces trois propositions sont rencontrées, la carrière d'enseignant devrait attirer à nouveau des jeunes et redevenir, à terme, ce qu'il était convenu d'appeler jusqu'il y a peu « *le plus beau métier du monde* », c'est-à-dire celui qui consiste à mener des enfants et des jeunes au mieux de leurs capacités, d'en faire des citoyens actifs et responsables dans la société.

Si elles ne le sont pas, je crains que l'enseignant ne devienne une espèce en voie d'extinction (d'autres professions se sont bien éteintes au fil du temps) et que l'école ne puisse plus assumer ses missions. Elle a permis, en un siècle, la massification des savoirs, avec une volonté d'équité sociale. Demain, elle pourrait être remplacée (au moins après l'école primaire, car il faudra bien continuer à apprendre à lire, écrire et calculer) par d'autres formes de formation et d'éducation répondant exclusivement aux besoins des lobbies économiques ou privilégiant plus encore ceux

qui ont les moyens de pallier par un enseignement privé aux carences du service public. La dualisation sociale ne ferait, dès lors, qu'aller en s'accroissant. La société, dans son ensemble, aurait alors à payer le prix fort de son imprévoyance.

Le problème de la pénurie d'enseignants, lui, (et je dis cela avec tout le cynisme voulu) ne se poserait plus : il n'y aurait plus d'enseignants. Plus non plus, au sens strict, d'enfants et d'élèves, mais des consommateurs d'un service commercial parmi d'autres.



Colloque
**Associations et Syndicats,
 quelles complémentarités pour quels changements ?**

A l'initiative de la **Régionale Ourthe-Meuse de Présence et Action Culturelles**, en partenariat avec Peuple et Culture en Wallonie et à Bruxelles, Promotion et Culture et la Fondation André Renard :

5 octobre 2002

de 9h à 18h30

Université de Liège (Sart Tilman, amphithéâtres de l'Europe)

PAF : 12,50 euros¹ (repas et actes à paraître compris)

inscriptions pour le 15 septembre²

Organisé avec le soutien de la Communauté française, de la Région wallonne
 et du Service des Affaires Culturelles de la Province de Liège.

Ce colloque portera sur un thème d'actualité : celui des réseaux et des passerelles à (re)construire entre les associations et les syndicats.

L'approche que le groupe de travail a privilégiée résulte de l'analyse des réalités quotidiennes et des relations et interactions entre les trois piliers de l'espace public : les partis politiques, les syndicats et les associations. Partant du constat que les lieux d'affrontements démocratiques se diversifient - l'entreprise n'est plus le seul terrain de la lutte et le syndicat ne peut pas être sur tous les fronts - et que des associations agissent aujourd'hui sur d'autres terrains que celui des entreprises, nous avons mis en avant la possible complémentarité des actions menées de part et d'autres.

Avec la participation de : *André Beauvois* (P.A.C. Ourthe-Meuse) ; *Jacques Yerna* (FGTB Liège-Huy-Waremme, Rassemblement Liégeois pour la Paix) ; *Majo Hansotte* (Fédération des Maisons de Jeunes) ; *Camille Schmitz* (Collectif l'Argent fou) ; *Thierry Bodson* (FGTB Liège-Huy-Waremme).

5 ateliers en début d'après-midi :

- Atelier 1 : Actions directes et concertations/négociations
- Atelier 2 : Syndicats, associations et médias
- Atelier 3 : Relations et interactions entre les trois forces de l'espace public : les partis politiques, les syndicats et les associations
- Atelier 4 : Bilan et perspectives de la coordination liégeoise « *D'autres mondes en marche* ». Quand 92 associations dont la FGTB et la CSC développent des projets communs, qu'ont-elles à gagner ou à perdre ?
- Atelier 5 : Injustices sociales et inégalités de droits... les nouveaux terrains du combat.

P.A.C.
 Régionale
 Ourthe-Meuse
 asbl, 53 rue
 Bois Guéau,
 4610 Beyne-
 Heusay ;
 Nancy Hardy,
 tel : 04-
 365.28.71,
 Gsm : 0476 -
 228.946 ;
 mail :
 <nancy.hardy@
 skynet.be>

(1) Nous ne
 souhaitons pas
 que cette
 somme
 constitue un
 frein à votre
 participation :
 si vous ne
 pouvez
 l'acquitter,
 contactez-nous.

(2) Bulletin
 d'inscription
 sur demande,
 voir
 coordonnées
 ci-dessus.

L'Europe sociale n'est pas prévue dans la Constitution

Marie-Paule Connan, membre de la coordination des Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions ; 4 août 2002 ; résumé (texte intégral voir sur le site internet) ; les intertitres sont de la rédaction.

Cri d'alarme : nous aurons une Constitution européenne en 2004. L'Europe sociale ? pas prévue, pas programmée. Pire : pas demandée !

Incredible, mais vrai ! Les parlementaires européens et nationaux qui rédigent la Constitution européenne n'ont pas demandé la garantie d'une Europe sociale.

Aberrant et authentique ! C'est Valéry Giscard D'Estaing qui s'en déclare étonné et qui révèle ce qu'il aurait fallu faire.

1. De la Convention à la Constitution

Pour comprendre la gravité de la situation, il faut savoir que :

1 • Après les élections européennes de 2004, nous vivons dans un **Super Etat à caractère fédéral**, composé de 25 pays. Soit, par ordre alphabétique : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, France, Finlande, Grèce, Hongrie, Italie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

2 • Nous serons gouvernés selon une **Constitution commune**, un gouvernement unique composé des trois institutions européennes :

- le Conseil européen qui regroupera les 25 Chefs d'Etat et de gouvernement, 25 commissaires qui auront fonction de Ministres, nommé chacun(e) par un Etat, un Parlement européen où les 700 parlementaires représenteront 450 millions de citoyens) ;
- une Cour des Comptes ;
- une Cour de Justice.

Les prémisses existent aujourd'hui, mais nous sommes encore dans une phase transitoire où la répartition des pouvoirs reste floue. Les décisions qui vont être prises en 2004 vont bétonner l'édifice.

Le tout formera un marché sans frontières, les frontières extérieures seront protégées par une Police unique. Les relations extérieures seront

maîtrisées par une Armée commune. Le pouvoir monétaire est déjà concentré entre les gants de fer de la Banque Centrale Européenne, avec une capacité logistique de choc comme cela a été démontré lors de la mise en œuvre de l'euro. Rappelons-nous qu'en quelques jours les monnaies nationales ont « magiquement » disparu dans douze pays.

3 • Pour atteindre le but d'une Constitution européenne, un **dispositif de préparation** qui associe les Parlementaires européens et nationaux a été mis en place : une **Convention**.

- Une **première Convention** a rédigé en 2000 la « *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne* ». Ce fut une scandaleuse sélection des libertés et des droits en fonction des intérêts du Marché (décidée par consensus). Ce qui peut aboutir à la disparition des droits à prestation (droits à la retraite, aux allocations de chômage, au revenu d'existence) dans les législations nationales.

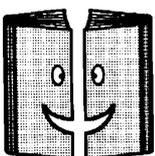
Malgré les protestations et les manifestations avant et pendant le Sommet européen de Nice, les trois institutions européennes ont signé la Charte des droits fondamentaux, sans toutefois statuer sur son intégration dans le Traité de l'Union européenne.

- Un an après Nice, le Sommet européen de Laeken a convoqué une **deuxième Convention** pour rédiger la Constitution européenne en répondant à quatre questions relatives à la répartition des compétences entre l'Union, les Etats et les Régions : la *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne* ; le mode de décision et de votation du Conseil européen et des Conseils des Ministres (majorité qualifiée ou maintien du droit de veto) ; la place du parlement européen et des parlements nationaux dans le processus de décision européen.

Les options qui seront prises sur chacun de ces quatre points seront déterminantes pour préserver, améliorer ou supprimer les acquis sociaux.

La Convention établira un document final « *qui pourra comprendre soit différentes options, en précisant le soutien qu'elles ont recueilli, soit*

A lire... à débattre



des recommandations en cas de consensus. »

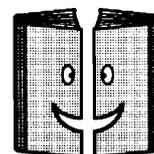
4 • La prochaine Conférence Inter-Gouvernementale précédera le Sommet européen qui adoptera la Constitution européenne (probablement sous la Présidence de Berlusconi à la fin 2003).

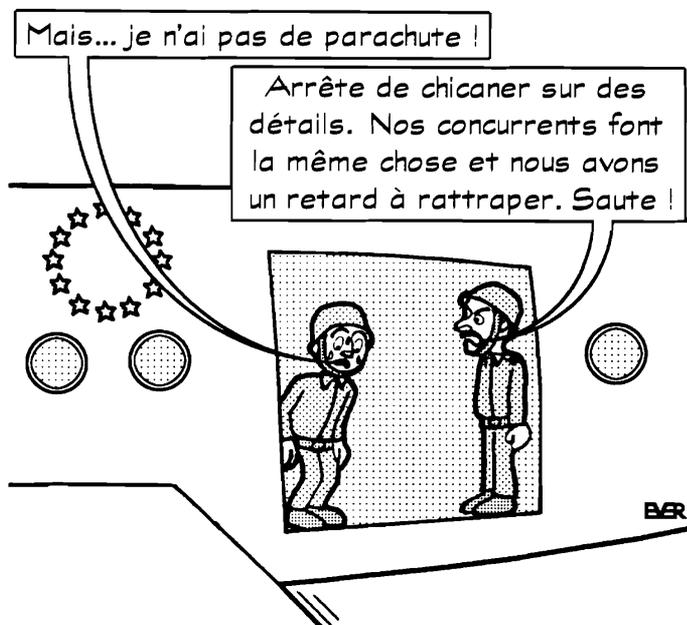
2. Les étapes de cette période fatidique

« *N'oublions pas que nous sommes à ce jour, l'unique exemple de gestion démocratique et supranationale de la mondialisation* » lançait le

Échéances	Jalons programmés
▲ Juin 2004 Sous Présidence Irlandaise	Elections européennes pour le Parlement européen. Nouvelle Commission européenne : 25 commissaires/Ministres pour 25 pays
Décembre 2003 Sous Présidence Italienne	Adoption de la Constitution européenne au Sommet européen
Automne 2003 Sous Présidence Italienne	Adoption des normes communes en matière de procédure d'asile.
Juillet 2003 Sous Présidence Italienne	La présidence italienne convoque la Conférence Inter-Gouvernementale (CIG) pour examiner les propositions de la Convention et rédiger une Constitution européenne
Juin 2003 Sous Présidence Grecque	Mise en place d'une police européenne aux frontières extérieures V. Giscard D'Estaing présente les conclusions de la Convention au Sommet européen
Mars 2003 Sous Présidence Grecque	Signature du traité d'adhésion par les 10 pays candidats. Le but étant « <i>qu'en 2004, ces pays participent aux élections du Parlement européen en tant que membres à part entière</i> ».
Mars 2003 Sous Présidence Grecque	Fin des travaux de la Convention qui apportera ses réponses aux questions posées dans la Déclaration de Laeken. Giscard présentera le projet de Constitution qui aura été adopté soit par consensus, soit par option, <i>en précisant le soutien qu'elles ont recueilli</i> (parmi les membres de la Convention).
Décembre 2002 Sous Présidence Danoise	Sommet européen de Copenhague. Conclusions des négociations d'adhésion des 10 pays candidats retenus au Sommet européen de Laeken
Décembre 2002 Sous Présidence Danoise	Accord inter-institutionnel (Conseil, Commission, Parlement européens) « <i>afin d'améliorer la qualité de la législation communautaire et les conditions de sa transposition – y compris les délais – dans les législations nationales</i> ».
2 ^{ème} semestre 2002 Sous Présidence Danoise	Libéralisation des services publics : ouverture des marchés de l'électricité et du gaz ; mise en œuvre du ciel unique et autres réseaux transeuropéens de transport ; mise en route d'une législation européenne pour abattre les entraves au Marché intérieur des services.
25 / 27 octobre	Sommet européen à Bruxelles
Octobre 2002	Référendum irlandais pour la ratification du Traité de Nice

A lire... à débattre





Président de la Commission européenne Romano Prodi au Parlement européen, à Strasbourg le 3 juillet 2002.

3. La gauche dans ce processus

Le tableau page 21 relève les différentes étapes de cette période fatidique. Il est présenté volontairement tel un compte à rebours. En effet, l'urgence est de faire coïncider le renouvellement du Parlement européen et de la Commission européenne de 2004 avec la mise en place de la « Constitution / Arc de triomphe du Marché élargi à l'Est ». Les échéances sont très serrées.

Depuis 1999, ce sont donc des dizaines et des dizaines de réunions entre « les élu(e)s du peuple » pour déclarer les droits et définir par une Constitution les règles de l'Union européenne pour l'avenir, avec, il faut le reconnaître, une certaine transparence et un accès direct aux textes travaillés et présentés.

On ne peut pas dire que le peuple qui vote « à gauche » ne soit pas proportionnellement représenté dans le dispositif de la Convention. Le **Parti Socialiste Européen** liste sur son site internet les **63 membres PSE** qui y participent, soulignant que « *la famille socialiste constitue le plus grand groupe politique au sein de la Convention* ».

On ne peut pas dire non plus qu'ils ne soient pas représentés, ces centaines de milliers de syndicalistes qui ont défilé dans les rues des villes des Sommets européens derrière la

banderole « Pour une Europe sociale ». Le Secrétaire Général de la **Confédération Européenne des Syndicats** possède un ticket d'entrée dans la Convention. Il est aussi sur la liste du PSE.

Enfin, on ne peut pas dire non plus que les **ONG sociales** ne soient pas entendues. Elles sont même invitées par les Ministres à être porte-parole des « plus pauvres ». Elles ont aussi été largement subventionnées par la Commission européenne pour s'organiser en « plate-forme » et remplir cette mission.

4. Personne ne demande une Europe sociale dans la Convention !

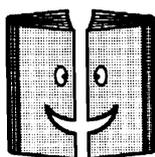
Le Président **Valéry Giscard d'Estaing** en semble tout étonné. Du moins c'est ce qu'il dit sur son site officiel et dans les médias (article paru dans *El País*, *Süddeutsche Zeitung* et *La Stampa* et *Le Monde* les 22 et 23 juillet 2002).

« *Enfin, une dernière et singulière observation : nous n'avons entendu aucune demande concernant une extension des compétences communautaires sur le plan interne de l'Union. Les seules demandes portent sur les compétences vis-à-vis de l'extérieur. Même si on a beaucoup parlé du besoin d'une plus grande efficacité dans l'exercice des missions de l'Union, en ce qui concerne l'espace de liberté, sécurité et justice, et l'action de l'Europe dans le monde, nous n'avons pas entendu de demandes concernant une extension des compétences communautaires « classiques », sur le plan interne de l'Union. Lorsqu'on a parlé de politique sociale, il n'a pas été demandé de « compétences nouvelles » pour l'Union. Ceci constitue un changement considérable au climat qui régnait lors de la CIG précédant le Traité de Maastricht. Nous devons en tenir compte* ».

De deux choses l'une. Soit, Valéry Giscard d'Estaing interprète selon ses désirs ce qu'il dit avoir écouté. Soit, il s'agit d'un abandon de l'objectif d'Europe sociale de la part des mandatés socialistes et des syndicats au sein de la Convention. Ce qui serait une trahison inqualifiable de la part de celles et ceux qui savent (parce que c'est leur métier) combien le droit européen est supérieur au droit national.

L'Etat européen qui se constitue sous nos yeux

A lire... à débattre



se débarrasse des affaires sociales pour laisser la tâche aux 25 Etats membres et aux Régions de redistribuer des richesses qu'il ne posséderont plus, étant d'ores et déjà fixées les règles de la Monnaie unique, du Pacte de stabilité, de l'autorisation limitée des impôts et des charges, de la concurrence exacerbée ; dès lors que les droits sociaux pourront être supprimés et les systèmes de protection sociale détricotés. La réalisation de « *l'utopie néolibérale de l'exploitation sans limites* », comme avertissait Pierre Bourdieu. Et cela, alors que la période constitutionnelle est propice à l'obtention d'un droit social européen qui protège et d'un engagement à la convergence vers le haut des conditions de vie et de travail.

5. La leçon de Giscard

Les acteurs du mouvement social répondront probablement qu'ils ont présenté des propositions lorsqu'ils ont été auditionnés. Ce que ne nie pas Giscard en écrivant : « *Lorsqu'on a parlé de politique sociale* ». Mais, il précise : l'essentiel n'a pas été prononcé. La honte ! C'est Giscard qui donne la solution pour obtenir enfin une Europe sociale : « *il n'a pas été demandé de « compétences nouvelles » pour l'Union* ».

Sans compétence clairement définie dans le domaine social, l'Union européenne ne pourra pas produire une législation sociale. Les directives européennes dites sociales ont une base juridique relative au fonctionnement du Marché unique, de la libre circulation des travailleurs (en fonction des besoins du marché), de la concurrence et au Pacte de Stabilité de la Monnaie unique. Ce qui les rendent extrêmement limitatives. Ce qui entraîne la réduction des dépenses et la régression.

Comment a-t-on « *parlé de politique sociale* » au sein de la Convention ?

La réponse est dans le document officiel qui consigne les interventions de la Société Civile. Les représentants des syndicats et des ONG sociales ont demandé « *une Méthode Ouverte de Coordination (MOC)* ».

Des miettes qu'on a déjà ! Même qu'il faut se courber pour les ramasser. Dans les faits, il s'agit rien de plus que de donner les moyens supplémentaires aux Ministres des Affaires

sociales (tant qu'ils existent) de se réunir pour examiner leurs méthodes de disciplinarisation du social. Soit, en jargon européen : « *La Méthode Ouverte de Coordination a pour objectif premier de permettre l'échange de bonnes pratiques et d'assurer une meilleure coordination et convergence des politiques des Etats membres par rapport aux objectifs communs de l'Union.* ».

Les Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions avaient réagi lors du lancement de la MOC au Sommet de Lisbonne en 2000, craignant que la définition d'indicateurs sociaux servirait à diminuer le nombre de « *pauvres* » en baissant le seuil de pauvreté.

Nous sommes en 2002, et c'est ce qui se produit selon les conclusions de l'Observatoire Social Européen. Le débat de la MOC porte sur la redéfinition de la notion de pauvreté. Ce sont les personnes vivant de manière continue pendant plus de trois ans en dessous de ce seuil qui doivent être considérés comme les « *vrais pauvres* ». Il porte aussi sur la redéfinition du seuil qui passerait de 60% du revenu médian à un seuil de 50% du revenu médian. Ce qui dans certains pays entraîne une réduction d'approximativement la moitié du nombre de pauvres. Que voilà une « *bonne pratique* » !

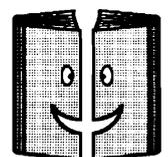
6. La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne n'est pas intégrable

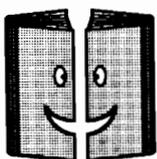
• La Charte présente un risque de schisme dans la protection des Droits fondamentaux en Europe, du point de vue des Juges de Strasbourg. Le problème majeur est celui de la **mise en concurrence entre les deux Cours de Justice**, (celle du Conseil de l'Europe, basée à Strasbourg, qui protège la Convention des Droits de l'Homme de 1951 et celle de l'Union européenne, basée à Luxembourg, qui veille à l'application du Traité de l'Union européenne).

• La Charte devra être réécrite : il y a un problème de cohérence entre la Charte et les Traités. Cela provient du mandat de Cologne, répété à Laeken « *Le Traité, rien que le Traité, ne pas aller au-delà* ».

• La reconnaissance des droits civils et

A lire... à débattre





politiques implique la modification de certains articles du Traité.

- La Convention européenne des Droits de l'Homme devrait aussi être remaniée : après avoir examiné les multiples remaniements qui seraient nécessaires, le Comité Directeur des Droits de l'Homme suggère de « *maintenir le statu quo, c'est à dire une situation dans laquelle le principal instrument européen obligatoire en matière de droits de l'homme est la CEDH.(...) En fait, l'expérience montre généralement qu'il est difficile d'éviter les contradictions lorsque deux textes distincts sur un même sujet ayant un libellé différent sont interprétés par deux tribunaux différents* ».

Sans le dispositif de protection de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, le fait que la Charte de 2000 met en péril les libertés et les droits – y compris les droits civils et politiques aurait pu passer inaperçu.

C'est pour cela que nous devons obtenir un dispositif aussi **protecteur** pour les droits sociaux. **Encore faudrait-il le demander !**

7. Réagir avant 2004 !

Puisque les Parlementaires européens et les syndicats ne demandent pas l'Europe sociale dans la Constitution européenne, NOUS, les citoyennes et les citoyens sur qui se répercutent les décisions prises dans ces cénacles, organisons-nous pour exiger l'Europe que nous voulons, démocratique et sociale.

Nous avons **20 mois** à peine pour réagir et obtenir ce que nous voulons.

- L'Europe sociale doit être une priorité pour l'avenir de l'Europe, notre avenir. Cela nécessite un **Droit Social Européen** : droit au travail et ses corollaires, droit aux revenus de remplacement pour la maladie, la retraite, le chômage, droit au revenu d'existence, droits

syndicaux tels que le droit à la négociation collective sur les salaires au niveau européen, droit à la grève au niveau européen ; et l'objectif de convergence vers le haut des conditions de vie et de travail dans les 25 Etats membres de l'Union européenne. Ces droits doivent être inscrits dans le préambule de la Constitution européenne.

- Dans les solutions apportées par la Convention aux questions sur les compétences de l'Union européenne, **la politique sociale doit être exigée comme une Compétence nouvelle**. Ce qui impliquerait que toutes les politiques et législations qui découlent du Traité, Marché, Monnaie, Défense, Police devraient être soumises d'une part aux objectifs de politique sociale, d'autre part aux droits civils et politiques inscrits dans la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

- S'il n'y a pas de consensus sur les deux premiers points au sein de la Convention européenne, **il est inacceptable que le Parti Socialiste Européen, qui s'affirme comme le plus grand groupe politique de la Convention, se soumette à la règle du consensus**. Nous voulons connaître clairement les résultats des votes pour les options que le Président, Valéry Giscard D'Estaing présentera aux Chefs d'Etat et de gouvernement qui rédigeront et adopteront le texte de la Constitution européenne à la fin 2003. Ce texte déterminera les conditions de vie et de travail de 470 millions d'européens.

- Le projet de Constitution européenne doit être soumis à un **référendum européen avant les élections européennes de 2004** dans les 25 Etats concernés (les quinze Etats membres et les 10 Etats candidats sélectionnés).

Ô, le bel exemple que nous allons donner au reste du monde.

Qui osera encore parler du « modèle social européen » ?

△ △ △ △ △

Réaction de **Daniel Spoel**, membre d'ATTAC-Belgique ;
courriel : <danieljf_spoel@compuserve.com>

(...) Les propos de Valéry Giscard d'Estaing n'engagent que lui, mais pas la Convention. Il a dû le reconnaître le 24 juin, lors de la séance publique d'audition de la société civile, interpellé par Elio Di Rupo. Ce qui l'intéresse particulièrement c'est la grandeur de l'Europe, sa politique étrangère, son rôle dans le monde, ...

mais ce n'est pas uniquement ce dont s'occupe la Convention.

Il est faux de prétendre que la politique sociale européenne n'a pas été abordée, c'est au contraire un des thèmes centraux des débats (...). Chacun peut aller voir sur les sites de la Convention ou de son secrétariat.

La CES participe officiellement aux groupes de contacts de la société civile organisée, et la société civile, dans son entièreté a eu l'occasion de remettre des propositions (160 organisations ont participé, dont ATTAC), dont beaucoup couvrent des champs multiples dont le modèle social européen qu'elles revendiquent et veulent voir inscrit dans le projet de Traité constitutionnel. Au niveau belge, la CSC et la FGTB ont défini leur vision de l'avenir de l'Union et en particulier du modèle social européen, les partis politiques Ecolo, PS et SPa ont fait de même. Néanmoins, les travaux de la Convention ne sont pas terminés et un processus de débats et de dialogue est en place entre la Convention et la société civile.

(1) voir page 5

Le Forum Social de Belgique a inscrit la question de la Convention au programme de son Congrès le 21 septembre¹. (...)

Ayant suivi personnellement l'ensemble des travaux, je suis à la disposition de ceux qui veulent être mieux informés.

Cordialement,
Daniel Spoel

△ △ △ △ △ △

Réponse de Marie-Paule Connan ; <connan.mariepaule@chello.be>

Tant mieux s'il y a un débat... L'important est qu'au bout du compte nous puissions obtenir la garantie d'une Europe sociale dans la Constitution européenne via les parlementaires européens et nationaux qui nous représentent à la Convention. (...) Je voulais insister sur le fait que Giscard est redoutable, son argument est de poids et si nous n'utilisons pas les mêmes armes que lui nous sommes vaincu(e)s. En l'occurrence, il s'agit de la répartition des compétences entre l'Union européenne, les Etats et les Régions.

Daniel fait référence à la rencontre entre la « Société Civile » et le groupe de contact « secteur social » de la Convention, présidé par Klaus Hansch (PSE). Les conclusions sont tirées dans la « Note relative à la session plénière 24-25 juin 2002 », N° CONV 167/02 (sur le site internet de la Convention). Le compte rendu est présenté en 14 points (de 4 à 14).

Pour les pressé(e)s, je retranscris ici le premier et le dernier point.

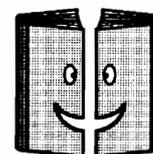
Point 4 : « Le Président du groupe (M. Hansch) a indiqué que la réunion du groupe de contact avec les organisations du secteur social avait mis en relief un certain nombre de sujets de préoccupation. Bien des voix se sont élevées notamment en faveur de l'intégration de la Charte des droits fondamentaux dans le traité ; d'autres ont dit attendre de la Convention qu'elle élabore un projet de traité constitutionnel ; on a fortement insisté sur la nécessité de placer les questions plus générales en matière sociale et d'emploi au cœur des objectifs de l'UE, on a demandé que la méthode ouverte de coordination soit introduite dans le traité et que le dialogue avec la société civile soit formalisé dans le traité. Des appels ont été lancés également en faveur d'un soutien plus déterminé aux services d'intérêt général. »

Point 14 : « En réponse à ces interventions, un certain nombre de membres de la Convention ont indiqué qu'ils appuyaient l'appel général à mettre plus fortement l'accent sur le dialogue social, le maintien du modèle social européen et l'intégration de la Charte des droits fondamentaux dans le Traité. Sur ce dernier point, la question des implications pratiques a toutefois été soulevée et un membre a demandé dans quelle mesure les organisations qui avaient pris la parole étaient représentatives ; leurs sources de financement sont déterminantes à cet égard et l'origine devrait en être déclarée ».

Daniel Spoel a tout à fait raison de dire que rien n'est perdu, mais il faudra, ensemble, exiger l'essentiel.

Cordialement,
Marie-Paule Connan

A lire... à débattre



Extrême droite et lassitude politique...

François
Gobbe,
collaborateur à
Kairos Europe,
2 avenue du
Parc royal,
1020
Bruxelles ;
<francois.gobbe@
belgacom.net>

Les récentes élections françaises n'ont pas manqué de nous surprendre et de nous interroger.

Bien sûr avec l'élimination de Lionel Jospin, la montée de l'extrême-droite de Le Pen présent au second tour, mais aussi par les taux d'abstention records qui ont accompagné chacun de ces 4 scrutins (présidentiels et législatifs).

Si l'on tient compte des électeurs en âge de voter et non simplement des inscrits, c'est au total presque la moitié du corps électoral qui s'est abstenu ou a voté blanc ou nul. La France républicaine approche par là la démocratie américaine¹. Un nouveau record au deuxième scrutin législatif de juin a été enregistré avec un taux d'abstention de près de 40% des inscrits. Lassitude politique probablement à cette occasion devant des jeux qui semblaient joués avec la défaite de la gauche et l'absence de candidats crédibles ou proches à soutenir, puisqu'éliminés au premier tour ?

« La démocratie apaisée » de l'après-mur de Berlin ne semble plus en mesure de réveiller le citoyen. Seule la menace de l'extrême-droite après le premier tour de la présidentielle a pu mettre pendant quelques jours les jeunes dans la rue et faire tomber l'abstention à moins de 20% le dimanche 5 mai !

Dès les années 90, Marcel Gauchet constatait « *La démocratie triomphe donc. Mais dans le même temps où elle s'installe dans l'incontestable, on la découvre en proie à un profond malaise. Elle se voit frappée par un mouvement de désertion civique que l'abstention électorale et le rejet du personnel politique en place sont loin de suffire à mesurer* »².

1. Comment interpréter cette désaffection ?

Y a-t-il rejet d'un système souvent impuissant devant le marché mondialisé et donc réduit à gérer des procédures plus que de véritables changements ? Y a-t-il des groupes sociaux plus sensibles à cette impuissance, comme les jeunes ou les secteurs défavorisés (exclus ou chômeurs) qui perçoivent mieux les contra-

dictions entre les promesses de changement faites par les politiques et le statisme des situations sociales ? Y a-t-il un nouveau mode de choix politique « à la carte » retenu par l'électeur qui, plutôt que d'adhérer à une formation, désire marquer surtout ses « déceptions » et donc sanctionner particulièrement les sortants ? L'abstention ne serait pas ainsi un signe de sortie du système démocratique, mais plutôt le signal d'une protestation précise. Ce type de participation marquerait une modification de comportement qui fait suite à la fin de la guerre froide, mais aussi à la fin de l'influence des grands groupes politiques ou idéologiques (comme l'Eglise ou le parti communiste).

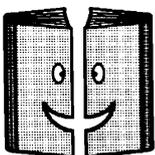
Probablement y a-t-il un peu de tout cela dans ces abstentions massives et ceci ne peut qu'interpeller tout qui se veut représentant du « politique », mais aussi les nouveaux mouvements sociaux.

C'est qu'au moment même où surgit un nouveau mouvement social, le mouvement altermondialiste de plus en plus actif et coordonné dont Porto Alegre est le meilleur symbole, le cadre politique classique et démocratique semble s'essouffler.

2. Un glissement de l'Europe vers la droite

On ne peut que constater parallèlement à ces élections françaises un glissement de l'Europe dans son ensemble vers la droite avec des succès électoraux aux Pays-Bas (liste Pim Fortuyn), au Danemark, la présence en Espagne et en Italie de deux leaders de droite consacrés (Aznar et Berlusconi) ; les doutes sur l'avenir électoral prochain en Allemagne du social-démocrate Gerhard Schröder et les tendances du travailliste Tony Blair à s'aligner sur la politique extérieure militarisée et unilatérale de Georges Bush (lutte contre le terrorisme au niveau mondial, mise en garde et musculation à l'égard de l'Irak). Cette « droitisation » de l'Europe fait suite à une période de 5 à 6 ans où l'illusion d'une Europe « progressiste » existait avec la présence de près de 9 gouvernements dits de gauche parmi les Quinze.

A lire... à débattre



Et pourtant, le bilan de la « gauche » européenne sur ces dernières années reste mince : absence d'une réelle alternative face à des politiques de droite axées sur le marché et la mondialisation, absence de politique franche de redistribution des richesses notamment par l'impôt et persistance d'un chômage de masse touchant les groupes déjà les plus défavorisés (jeunes et femmes), absence d'une réelle politique d'immigration organisée qui laisse se confondre dans les esprits immigration et insécurité, ouverture progressive des services publics au privé, absence d'une réelle politique d'éducation et de la culture abandonnée aux jeux du marché et de la médiatisation...

Et en Belgique, c'est également une même interrogation qui monte lorsque l'on constate avec Yves Desmet du Morgen³ que la coalition avait « fait une priorité de l'Etat social actif et de la croissance du niveau d'activités. Malgré de très nombreuses mesures et une importante diminution de charges sociales, il apparaît que le bilan est loin d'être brillant dans ce domaine. Toujours est-il que la coalition risque à présent de se trouver dans une situation inverse à celle qui prévalait à ses débuts lorsque, portée par la haute conjoncture économique, elle pouvait promettre de nombreux cadeaux à la population » ?

Prolongeant ces réflexions, toujours dans le Morgen, Bart Eeckhout constatait la même semaine que le chômage augmentait en Flandre et que des trous existaient dans le cordon sanitaire censé isoler le Blok « *On ne compte plus les communes où un membre du CPAS a été élu avec le soutien du Blok* ». Certains parlent même ouvertement de l'impliquer dans les prochaines négociations gouvernementales !

Cette impuissance de la gauche ou des gouvernants n'a pu qu'accréditer dans l'opinion l'indifférence à l'égard de ceux qui n'ont plus de vision de société ou réduisent la « politique » à la proximité. Tout ceci pose la question d'une refondation difficile au sein d'une gauche diverse mais souvent obnubilée par le pouvoir.

3. Les démons de l'extrême-droite

Face à cela ou à cause de cela ressurgissent les démons de l'extrême-droite. Ils ne sont pas nouveaux, mais devant l'impasse ils reprennent du souffle.

On estime que de 30 à 38 % des chômeurs, selon deux sondages post-électorales au premier tour de la présidentielle, ont donné leur voix à Le Pen lors des dernières élections françaises⁴.

Les arguments donnés par trois personnes dans un bureau de chômage (ANPE) sont éclairants :

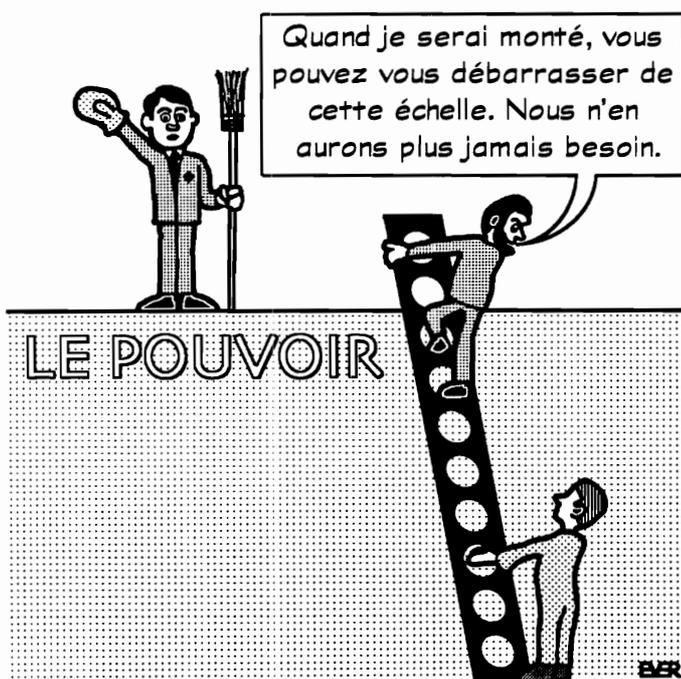
« Les gens en ont assez d'être pris pour des cons, nous vivons avec rien alors que la France est un pays riche. Il n'y a qu'un mot pour décrire cela : injustice ».

« La réalité, c'est que ceux qui nous gouvernent n'ont aucune envie que les choses changent, ils préfèrent que le système perdure en l'état ».

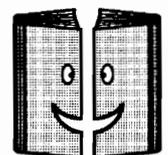
La réforme ne serait ni du côté des socialistes ni de la droite, en dépit de ce qui est affirmé d'un côté comme de l'autre.

(3) repris du « Soir » 5 août 2002 : Hausse du chômage et Blok, cocktail explosif, Bernard Demonty.

(4) Solidarités chômeurs, bulletin du Mouvement National des Chômeurs Précaires (MNCP) n°10, mai 2002 ; p.3.



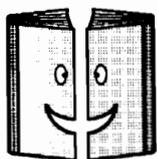
A lire... à débattre



(5) *Solidarités chômeurs*, op cit., Emmanuel Pierru, chercheur en sciences politiques, Université de Picardie ; p.4.

(6) *L'Europe de l'extrême-droite*, Edition Complexe 1991.

A lire... à débattre



Alors forcément « *les chômeurs estiment que le braillard Le Pen ne dit pas que des conneries. Lui au moins, remet en cause le système. C'est comme s'il restaurait des valeurs. Au point où on en est, même s'il n'y a que 30% de vrai dans un tissu d'absurdités, ce n'est pas si grave* ». Pour l'un d'entre eux qui boulingue pas mal en France, on ne doit pas s'attendre à une baisse d'audience du Front National « *Ça va être la nouvelle mode ; non pas de partager les idées lepenistes mais de se croire autorisé de revêtir de temps en temps le total look FN* ».

Associés au constat de la participation croissante du vote ouvrier en soutien au Front national (près de 25%), les commentaires n'ont pas manqué sur la sensibilité des milieux précarisés aux thèses d'extrême-droite, nourrissant ainsi certains préjugés sociaux faciles à l'égard des couches populaires. En fait, une analyse du scrutin du deuxième tour de la présidentielle montre que le vote des chômeurs pour le FN n'atteindrait pas 8%, alors qu'il serait de 23 % chez les indépendants et de 15% chez les retraités et les cadres du privé. Tout ceci relativise la soi-disante radicalisation électorale des chômeurs⁵.

Le vote des chômeurs pour l'extrême-droite se caractériserait par sa très grande instabilité. En 88 : 16%, en 95 à la présidentielle : 27%, pour s'effondrer à nouveau aux législatives de 97. En réalité ici aussi et comme constaté plus haut, la véritable tendance électorale des chômeurs semble non pas le vote FN mais bien l'abstention. Près de 50% de ceux-ci se sont abstenus au premier tour. Plus de 14% des sans-emploi ne sont même pas inscrits sur les listes électorales en 1988 alors qu'ils n'étaient que 4% chez les actifs. Parler d'exclusion n'est donc pas un vain mot, ni non plus d'oligarchie face à des franges de population paupérisées et précarisées.

4. Le microcosme de la droite radicale

L'extrême-droite, doit-on le rappeler, ne forme pas un monde homogène, mais provient de différents courants nés souvent dès le XIX^{ème} siècle. Sa force vient du subtil amalgame qui arrive à réunir ces différents groupes sociaux parfois antagonistes, grâce au charisme de ses chefs, comme par exemple JM Le Pen.

Sans vouloir jouer à l'encyclopédie il est utile de rappeler brièvement l'orientation de ces courants, à la suite du petit livre remarquable de Anne-Marie Durantol-Crabo⁶.

On peut en effet distinguer au sein de l'extrême-droite :

1) Les « populistes-nationalistes » axés sur les problèmes de sécurité et d'immigration et qui veulent rétablir les droits des petits contre les gros : les hommes politiques, l'Etat, l'administration, tous ceux qui exploitent les autres.

Aujourd'hui la mondialisation économique et la difficulté des Etats nationaux et des responsables politiques à défendre des formes de régulation en faveur des précarisés accélèrent l'insécurisation des milieux ouvriers, des chômeurs et minimexés, mais aussi des classes moyennes touchées par la situation socio-économique (faillites, taxes, ou simplement baisse des revenus). Pour bon nombre, l'Etat national apparaît comme le rempart par rapport aux profiteurs (hier la ploutocratie juive, aujourd'hui les immigrés, surtout les derniers arrivés !). Il s'agit de se défendre contre ceux qui s'emparent du sol national ou de son confort (avantages sociaux).

2) Les « régionalistes ethniques » s'appuient souvent sur des revendications de populations minorisées hier ou aujourd'hui à différents niveaux, principalement culturel (langue) ou économique à l'intérieur des Etats-nations.

Les exemples abondent dans l'Europe des Etats redécoupés durant 5 siècles suite aux multiples conflits et à la disparition relativement récente des empires (germanique, austro-hongrois, russe...) ou plus récemment de fédérations comme l'ex-Yougoslavie ou l'ex-URSS.

Ils visent à rétablir des régimes autonomistes (indépendants) ou séparatistes et adoptent un recours à la violence dans le but d'y arriver : Irlande, Corse, pays Basque..., mais aussi Bosnie, Tchétchénie... Le mouvement du Vlaamse Blok ou en Italie du Nord, la Ligue Lombarde s'inscrivent dans cette logique tout en privilégiant la voie parlementaire. Ils sont d'ailleurs en contact à différents niveaux, notamment au Parlement européen.

Ils développent également une idéologie raciste. Une commission d'enquête du Parlement européen a analysé ce lien entre les mouvements d'extrême-droite existant dans les 15 pays de l'Union européenne et le développement du racisme et de la xénophobie⁷.

Le travail de l'Union européenne pour soutenir la diversité européenne tant au niveau économique que culturel (fonds de cohésion) s'inscrit parfaitement dans une lutte contre ces régionalismes « radicaux ». L'Europe dite des régions est également un type de réponse face à ce type de revendications. La création du Centre d'Égalité des Chances en Belgique est le résultat d'une réaction démocratique face à la montée électorale du Vlaamse Blok en 1991.

3) Les courants intellectuels reprenant les analyses de l'extrême-droite viennent également en renfort :

Ainsi chez les historiens révisionnistes (banalisation du génocide juif ou des chambres à gaz), les biologistes (eugénisme d'avant guerre ou hygiène raciale, gènes d'influence ou de détermination...), le développement du thème de la décadence occidentale et de son impuissance à faire face à la barbarie, la caricature de l'Islam, le laisser-aller des institutions ou la perte du sens de l'autorité, notamment de l'Etat, l'impuissance politique et même la reprise du thème d'une Europe nouvelle détachée de l'Amérique... Ces courants, s'ils restent minoritaires, ont cependant repris du poids depuis le 11 septembre avec la perception d'une menace islamique et terroriste et le développement de la thèse d'un choc des civilisations.

4) Les nostalgiques ou anciens de l'ordre « nouveau » :

Néo-fascistes, anciens coloniaux, monarchistes, « droite intégriste catholique ». S'appuyant sur d'anciens partisans de ces formations « survivantes », ils cherchent à redonner du lustre à toutes ces précédentes épopées de l'extrême-droite (anciens SS, Degrelle, le passé colonial de Le Pen...). Ils forment ainsi des cadres sûrs de ces mouvements qui influent fortement sur l'idéologie. Souvent plus en retrait, ces vétérans sont la caution des différents courants de l'extrême-droite. Ils combattent le parlemen-

tarisme, la tendance à l'égalitarisme liée à la démocratie ou au système de droits suspectés d'abus. Ils défendent un principe d'autoritarisme centralisé (dictature à la Salazar, Franco, Mussolini) qui s'accorde très bien avec un régime monarchique moins parlementaire. Les milieux de la droite catholique traditionaliste (Maurras, Opus Dei) ou les soutiens à l'ordre monarchique d'une fraction de son cabinet ou de la noblesse souhaité par Léopold III, en sont également des exemples.

5) Cette tendance est aussi farouchement anti-communiste et plus spécialement anti-syndicale.

Ces organisations sociales bénéficient de soutiens de la démocratie puisqu'ils sont des corps intermédiaires dans la négociation politique et jouissent de certains droits (de grève, de non-publicité de leurs comptes...) ; ils sont donc considérés comme des abuseurs vis-à-vis du simple citoyen qui ne bénéficie pas de ces pouvoirs ou passe-droits.

Dans un contexte d'affrontement Est-Ouest et des prémisses de guerre froide, juste après la deuxième guerre mondiale, l'extrême-droite et ses représentants ont bénéficié de soutiens et de refuges auprès de la CIA ou de l'Eglise pour contre-balancer l'influence « rouge ». Ceci explique le nombre de gros poissons nazis ou de la collaboration qui ont échappé longtemps à toute répression (Eichman, Touvier...).

Dans les années 30, le slogan était « *Plutôt Berlin, que Moscou* » devenu dans les années 50 « *Plutôt la CIA, que le KGB* », repris en chœur dans certains milieux lors de la crise des missiles dans les années 80 !

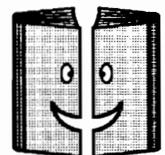
5. Les caractéristiques fondamentales de l'extrême-droite

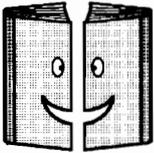
En résumé, l'extrême-droite se nourrit à la fois d'un sentiment de peur face au changement et de ce qui est vécu comme une insécurité et qui pose des problèmes d'adaptation (délinquance, chômage, faillites, endettements, changements de société et technologiques...).

La campagne électorale de Jacques Chirac

(7) rapport du
Parlement
européen
élaboré au nom
de la
commission
d'enquête sur
le racisme et la
xénophobie,
rapporteur
G.Ford,
Bruxelles 1991.

A lire... à débattre





basée sur ces thèmes, suivi en cela par Lionel Jospin, a confirmé combien manier le thème de l'insécurité, c'était, notamment au travers des médias (TF1, France 2...), créer presque automatiquement le vote d'extrême-droite. Le système politique est perçu comme inadéquat, dépassé et particulièrement le parlementarisme (soupçonné de favoriser la faiblesse ou la complaisance à l'égard de certains groupes comme les syndicats). De même les systèmes de droits existants sont suspectés d'abus (ex : Sécurité sociale ou droits sociaux accessibles aux migrants).

La solution proposée est radicale et passe par la force (exemple : les gants de boxe du Vlaamse Blok) pour imposer un nouvel ordre dont le système hiérarchique du chef, parti unique et références totalitaires et fascistes sont les ingrédients.

L'anti-égalitarisme s'efforce de revenir à une nouvelle hiérarchie dépositaire légitime de cet ordre nouveau. Elle doit être désignée par le nouveau pouvoir et non par les gens (comme les ordres de chevalerie au Moyen Age ou

encore le compagnonnage). Ce recours à la force se vérifie dans le fait que pratiquement un dirigeant sur deux des formations d'extrême-droite en Belgique a eu à voir avec la justice, pour violence sur autrui ou pour corruption.

Le paradoxe est aussi que, pour arriver au pouvoir, l'extrême-droite doit passer par le chemin parlementaire et donc se présenter comme suffisamment rassurante pour séduire une masse suffisante de l'électorat et notamment la classe moyenne. En fait, la visée de l'extrême-droite est toute autre et se trahit dans un des symboles longtemps utilisé dans le discours : le balai. Il s'agit de faire le nettoyage autour d'eux.

Le régime démocratique et parlementaire est pour l'extrême-droite un simple marche-pied en direction d'objectifs qui lui sont tout à fait contraires. Les premières décisions de ces régimes sont toujours de dissoudre les groupes représentatifs : partis, parlement, syndicats, ou de demander la soumission d'institutions comme les universités ou les Eglises.

Courrier des lecteurs

Réaction au billet « OCDE et commercialisation des services éducatifs » publié dans le numéro précédent (33)

Dans cet article, Bernard De Commer estime que « *Il y aurait lieu de travailler en amont, entre autres au niveau de la Constitution qui, garantissant la liberté d'enseignement, favorise implicitement cette marchandisation.* »

« Il n'y a pas que la Constitution belge pour garantir la liberté d'enseignement.

Il y a aussi :

- Au niveau mondial, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966, article 13, alinéa 3 : « *Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à respecter la liberté des parents, et, le cas échéant, des tuteurs légaux, de choisir pour leurs enfants des établissements autres que ceux des pouvoirs publics, mais conformes aux normes minimales qui peuvent être prescrites ou approuvées par l'Etat en matière d'éducation...* »
- Au niveau européen, le Protocole additionnel à la convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales de 1952, article 2 : « *... L'Etat, dans l'exercice des fonctions qu'il assumera dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement, respectera le droit des parents d'assurer cette éducation et cet enseignement conformément à leurs convictions religieuses et philosophiques.* »

Par ailleurs, il conviendrait quand même de distinguer initiative privée en général et initiative privée à but lucratif. Par exemple, l'Enseignement libre (enfin, je suppose), l'Ecole Decroly, l'Ecole en couleurs, (peut-être), les ONG, le Collectif contre l'Exclusion sont des organisations d'initiative privée et sans but lucratif. »

Xavier Vanandruel

Collectif Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous asbl

Qui sommes-nous ?

Le collectif est constitué aussi bien **de personnes sans emploi** que **de travailleurs**. Le collectif est **pluraliste**, indépendant et ouvert à tous ceux qui adhèrent à ses objectifs, à l'exception des personnes qui préconisent la violence ou le racisme (l'« Appel » est disponible sur demande). Le collectif a été mis sur pied le 14 septembre 1996, à l'initiative de « *Solidarités en mouvement* ». L'asbl a été constituée en avril 1999.

Le Collectif a la particularité de réunir en son sein 3 types de participants : tout d'abord **des individus**, mais également différentes **associations** et des **sections syndicales**. La synergie entre personnes avec et sans emploi, entre associations et organisations syndicales est pour nous essentielle pour obtenir des changements.

Nos objectifs

Le collectif a pour objectif de travailler en réseau sur des thèmes touchant à l'emploi et à l'exclusion, en permettant la participation active de tous aux discussions, propositions, et actions. L'intérêt du collectif est qu'il permet des échanges entre personnes et organisations qui ne se rencontrent pas habituellement, bien que leurs efforts soient en fait complémentaires. Il faut s'unir pour constituer un rapport de force capable de s'opposer à la logique du seul profit et du tout à l'économique.

Que proposons-nous concrètement ?

Nous organisons différents ateliers, réunissant une dizaine de personnes en général, pour donner à chacun l'occasion de prendre la parole, de développer ses outils d'analyse et son action citoyenne. Le travail est ensuite mis en commun à l'occasion d'un forum d'une journée. Le thème du prochain forum sera défini en septembre 2002, et de nouveaux ateliers pourront ensuite être organisés.

Nos moyens...

Le collectif est financé essentiellement par les cotisations de ses membres, ou par des dons. Différentes organisations soutiennent notre action plus substantiellement : les Equipes Populaires, la CNE, le SETCa, la CGSP et la CCSP. Le SETCa (Syndicat des Employés, Techniciens et Cadres)/FGTB de Bruxelles-Halle-Vilvoorde et la régionale Bruxelloise de la CSC soutiennent le Collectif en imprimant gratuitement ce journal.

Comment nous soutenir ?

- Donnez un ordre permanent mensuel de 5 à 15 euros par mois pour nous assurer une sécurité de fonctionnement ;
- Versez votre abonnement à temps :
 - 10 euros/an (travailleurs)
 - 5 euros/an (sans emploi et étudiants)
 - 30 euros/an (organisations)
 - 40 euros/an pour 10 abonnements groupés (contacter notre secrétariat)
- Devenez membre du collectif (vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales) :
 - 30 euros/an (travailleurs)
 - 15 euros/an (sans emploi et étudiants)
 - 60 euros/an (organisations)
 - 30 euros/an (petites organisations, ou organisations de sans emploi)

Numéro de compte : **523 - 0800384 - 15** (banque Triodos) au nom du collectif Solidarité contre l'exclusion

Comment nous contacter ?

adresse : Centre Dansaert - 7 rue d'Alost - 1000 Bruxelles
téléphone : 02 - 213.38.70
fax : 02 - 213.36.46
courriel : csce@belgacom.net
site internet : <http://www.enter.org/solidarity>

← **PRENEZ-NOTE !
LES COORDONNÉES ONT CHANGÉ !**

NOTES

Journal de Collette

*Du 1er juin
au 31 juillet 2002*

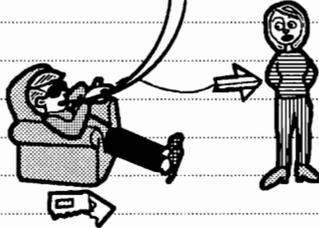
BR

JUIN 2002

Mardi 4

*400 pilotes ex-sabéniens
n'ont toujours pas trouvé un
nouvel emploi.*

Heureusement, il y a ces lettres
de rejet. Comme ça je peux
encore pratiquer l'aviation

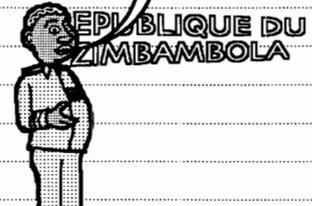


JUIN 2002

Vendredi 7

*La famine atteint un seuil alar-
mant en Afrique australe: dans
certaines villes, il n'y a plus
d'enfants de moins de 5 ans.*

Au moins, ça résoudra dans dix
ans le problème des
enfants-soldats.



JUIN 2002

Lundi 10

*Selon une étude, la moitié des
pauvres ne demande pas le
minimum vital, e.a. à cause de
la lourdeur administrative.*

Ha, je vois que le questionnaire
du CPAS est arrivé.



JUIN 2002

Mercredi 26

*Un parcours d'insertion
conditionnera à l'avenir le droit
aux allocations d'attente, une
exigence difficilement réalisable.*

Quel parcours pour
atteindre ce parcours !



JUILLET 2002

Samedi 13

*L'augmentation de la
productivité américaine serait
largement due à des heures
supplémentaires non payées.*

Toi, tu pointes out à 18h00 et
moi, j'enlève le chien à 21h00.



JUILLET 2002

Lundi 15

*Un attentat sur Jacques
Chirac, le président français,
a été déjoué par des
spectateurs.*

Nous haïssons tous les
présidents élus par la gauche.



JUILLET 2002

Vendredi 19

*Chaque année on emmène des
personnes âgées à l'hôpital
soi-disant pour observation afin
de pouvoir partir en vacances.*

Encore se débarrasser
de mamie et on peut
partir en vacances.



JUILLET 2002

Mercredi 24

*Neuf enfants meurent lors
d'une attaque contre un
dirigeant du Hamas: Sharon
parle d'une opération réussie.*

Neuf terroristes potentiels. On
en peut pas nous accuser de ne
pas penser à l'avenir.

